

RAPPORT ANNUEL DU GRAND DOLE

SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Novembre 2022

AVANT-PROPOS

Depuis 2010, l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet portant engagement national pour l'environnement, dite "Grenelle 2", soumet les collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, à la réalisation d'un rapport annuel de synthèse de la situation en matière de développement durable.

Aussi, selon le décret n°2011-687 du 17 juin 2011, ce rapport a pour objectif d'évaluer l'ensemble des politiques publiques, orientations et programmes menés par le Grand Dole et définis dans son projet de territoire 2020-2026, mais également les actions conduites au titre la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, au regard des cinq finalités du développement durable fixées au niveau national et mentionnées à l'article L110-1 du Code de l'Environnement :

- La lutte contre le changement climatique,
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, ainsi que de la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent,
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- L'épanouissement de tous les êtres humains,
- La transition vers une économie circulaire.

INTRODUCTION

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole est composée de 47 communes, sur une superficie de 425 km², pour une population totale de 56 126 habitants, soit une densité moyenne de 131 habitants au km². Le territoire se compose d'une ville centre, dont la population représente 47,5 % de la population totale de l'Agglomération et de communes à caractère plus rural.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a adopté son projet de territoire 2020-2026 en septembre 2021. Ce document s'articule autour d'une triple ambition de transition écologique, de cohésion territoriale et de développement économique, et repose sur une démarche commune et concertée avec toutes les communes membres.

Ces trois ambitions se déclinent dans chacune des orientations stratégiques développées dans cette feuille de route sur le mandat :

- Développement économique,
- Attractivité et Rayonnement du Territoire,
- Innovation et Cohésion des populations,
- Coopérations et solidarités territoriales.

Ainsi, l'ensemble des objectifs internationaux du développement durable définis par les Nations Unies sont couverts par les projets et politiques publiques défendues par le Grand Dole dans son projet de territoire.

Le Plan Climat Air Energie Territorial en toile de fond

En adéquation avec les nouvelles dispositions réglementaires et le rôle confié aux intercommunalités dans la transition énergétique, la CAGD a formalisé son engagement dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à l'échelle du territoire de l'intercommunalité en 2017, lequel a été adopté par délibération le 18 décembre 2019.

Le PCAET s'appuie sur un diagnostic territorial complet à partir duquel les élus et partenaires locaux ont définis des priorités stratégiques pour atteindre un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 75% d'ici 2050 (*Stratégie Nationale Bas Carbone*) tout en œuvrant pour la résilience du territoire et la baisse de sa vulnérabilité face au réchauffement climatique.

Un plan d'actions a été établi, avec des objectifs chiffrés associés, à court, moyen (2030) et long (2050) terme, afin de détailler les six axes stratégiques retenus : rénovation énergétique des bâtiments, réduction de l'impact environnemental de la mobilité et de l'industrie, développement des énergies renouvelables, promotion d'une agriculture durable et résiliente, et sensibilisation des acteurs du territoire et des citoyens.

Les objectifs sont triples : réduire les émissions de gaz à effet de serre, réduire la consommation énergétique et consommer plus d'énergie renouvelable.

Une actualisation du diagnostic territorial est prévue dans les prochains mois, afin de préparer le bilan à mi-parcours demandé pour 2023.

Depuis, les axes stratégiques définis dans ce document orientent les politiques publiques de la collectivité et les priorités de ses contractualisations comme le Contrat de Transition Ecologique et Industriel (CTEI) signé en janvier 2020, ou encore le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), signé le 2 septembre 2021.

L'engagement du Grand Dole dans un Contrat d'Objectif Territorial

La communauté d'agglomération s'est engagée en cette année 2022 dans une nouvelle proposition de contractualisation avec l'ADEME, qui a pour but d'évaluer l'action de la collectivité en matière de transition écologique et énergétique. Le contrat d'une durée de 4 ans, du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2026, se déroule en deux phases :

- Diagnostic initial pendant la première année
- Puis mise en œuvre des actions.

Le plan d'actions de ce contrat d'objectif territorial (COT) reprendra les plans d'actions préalablement définis dans le PCAET, le CTEI ou encore le CRTE, et sera complété avec de nouvelles actions qui pourraient être identifiées lors du diagnostic initial.

Afin de travailler sur l'ensemble des enjeux de la transition écologique et de favoriser la transversalité des actions, le contrat se compose techniquement de deux grandes sous-parties :

A. Climat – Air – Energie

- Stratégie territoriale de réduction des émissions de gaz à effet de serre et planification sectorielle des réductions des consommations d'énergie,
- Mise en œuvre transversale de cette stratégie : rénovation énergétique des bâtiments, construction durable, urbanisme, mobilités, approvisionnement énergétique, éclairage public, etc.
- Exemplarité du patrimoine de la collectivité

- Production énergétique locale (énergie renouvelable et valorisation énergétique des déchets résiduels)
- Diagnostic de la vulnérabilité du territoire face au changement climatique et programme d'adaptation (eau, agriculture, forêt, urbanisme, tourisme, biodiversité, etc.)

B. Economie Circulaire

- Définition d'une stratégie globale de politique d'économie circulaire sur le territoire,
- Développement des services de réduction, collecte et valorisation des déchets, y compris avec les acteurs économiques du territoire,
- Mise en place d'outils pour favoriser les changements de comportement,
- Mise en œuvre d'une politique d'Ecologie Industrielle Territoriale en lien avec les entreprises,
- Exemplarité de la collectivité.

A la fin de la première année, le Grand Dole choisira également 4 objectifs régionaux plus spécifiques, parmi la liste de 11 objectifs proposés par l'ADEME Bourgogne Franche-Comté. La collectivité sera ainsi évaluée sur ces 4 objectifs en parallèle de l'évaluation des actions dans les référentiels nationaux Climat-Air-Energie et Economie Circulaire.

Table des matières

AVANT-PROPOS	2
INTRODUCTION	3
Table des matières.....	5
AXE 1 – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.....	6
Encourager l'innovation.....	6
Développer l'offre d'accueil d'entreprises	8
Faciliter l'accès à l'emploi et à la formation pour les habitants du Grand Dole	10
Dynamiser le développement commercial.....	12
AXE 2 – INNOVATION ET COHESION DES POPULATIONS	15
Renforcer les liens entre les acteurs contribuant à la politique jeunesse	15
Moderniser le parc scolaire et périscolaire	17
Définir une identité culturelle grand doloise.....	18
Conforter et valoriser l'Éducation Artistique et Culturelle à tous les âges de la vie.....	19
Assurer un accès pour tous aux infrastructures sportives.....	20
Moderniser et diversifier les offres de mobilité.....	22
Assurer un accès à la santé pour tous	25
Favoriser l'accès aux services pour les seniors.....	26
Favoriser l'accès à une alimentation locale de qualité.....	27
Accompagner la transition écologique.....	29
Assurer une gestion durable de la ressource en eau et maintenir sa qualité	32
Améliorer le service de gestion des déchets en réduisant son impact environnemental	35
Poursuivre la transformation numérique du territoire.....	37
Sécuriser l'espace public et stratégie locale de prévention de la délinquance	38
AXE 3 – ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT DU TERRITOIRE.....	40
Développer les atouts touristiques, les équipements de loisirs et de plein air.....	40
Valoriser notre histoire et relier nos patrimoines	45
Identifier les potentialités immobilières et foncières sur les communes.....	47
Améliorer l'accueil des gens du voyage.....	47
AXE 4 – COOPERATIONS ET SOLIDARITÉS TERRITORIALES	49
Organiser et renforcer les relations entre les 47 communes et le Grand Dole	49
Organiser l'ingénierie territoriale	50
Aménager le territoire de façon cohérente et équitable.....	52
Coopérer avec les territoires voisins	53

AXE 1 – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'un des principaux enjeux pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est de renforcer le rayonnement et l'attractivité de son territoire et de renforcer son identité. Cet objectif s'avère indispensable pour se démarquer des métropoles voisines et être reconnu au sein de la Région Bourgogne Franche-Comté. Cela implique notamment de faire du territoire un terrain économique attractif et innovant, de dynamiser l'économie locale, de promouvoir les activités existantes et de favoriser les installations d'entreprises, afin de générer de nouvelles richesses et attirer de nouveaux habitants.

Encourager l'innovation

Dans un contexte macroéconomique fluctuant, soumis à des variations rapides et des épisodes de crise aigus comme celui de la Covid-19, la diversité économique et industrielle du bassin du Grand Dole s'avère être un véritable atout. Les entreprises prennent la pleine mesure des grands enjeux de l'économie mondiale, comme le numérique, la transition écologique, l'industrie du futur, la responsabilité sociétale, qui génèrent en local des opportunités pour les prochaines années. La réactivité de la Communauté d'Agglomération face à ces enjeux est indispensable.

1. Développer un écosystème territorial de valorisation, de distribution et de consommation autour de l'hydrogène coproduit du site industriel Inovyn

Les échanges autour de ce grand projet se sont poursuivis tout au long de l'année 2022 et INOVYN poursuit sa réflexion en étudiant le potentiel d'utilisation d'hydrogène décarboné pour les flottes de transporteurs routiers présents sur le site de Tavaux.

Le projet d'installation de Mahytec sur la zone Innovia gérée par le Grand Dole se poursuit également en cette année 2022.

Partenaires : INOVYN, MAHYTEC, COLRUYT, ROUGEOT ENERGIE, société de projet Hydecado.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positif au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positif au regard de la transition vers une économie circulaire.

2. Accompagner les projets d'installation, de développement et d'innovation de la filière agricole

Afin de contribuer à cet objectif, le service économique du Grand Dole accompagne en cette année 2022 un projet d'aquaponie qui envisage de s'installer sur la commune de Saint-Aubin, en lien avec la Chambre d'Agriculture du Jura et l'association Initiative Dole Territoires.

Le Pays Dolois Pays de Pasteur travaille également sur cette action à travers le Plan Alimentaire Territorial, avec plusieurs orientations liées au développement de la filière agricole locale :

- Création d'un fonds d'aide à l'installation hors cadre familial et à la diversification pour la production de proximité,
- Organisation d'un forum des opportunités (déjà fait en 2019 – ambition de réitérer ce forum) qui permet aux agriculteurs de rencontrer les distributeurs et entreprises locales et d'identifier de nouveaux débouchés pour leur production afin qu'elle soit revalorisée,
- Accompagner les projets de mise aux normes, extension, diversification des productions locales selon les projets,
- Accompagner les projets d'extension et modernisation des fruitières à comté reposant sur une approche environnementale et sociale,
- Etc.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positif au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- positif au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positif au regard de la transition vers une économie circulaire.

3. Renforcer le développement endogène du bassin économique par l'accompagnement à la création/reprise d'entreprises, en s'appuyant sur les structures présentes (Initiative Dole Territoires, BGE, SASTI, chambres consulaires...) et les outils financiers mobilisables

Cette action est menée au fil de l'eau par le service développement économique du Grand Dole, qui entretient des relations étroites avec ces différents partenaires pour une meilleure collaboration et donc un meilleur accompagnement des structures souhaitant s'installer sur le territoire.

C'est également dans ce but que le Grand Dole anime le point unique d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets dans son Centre d'Activités Nouvelles, la pépinière d'entreprises du Grand Dole.

Partenaires : Initiative Dole Territoires, BGE, CCI du Jura, SASTI, ADIE, France Active

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

4. Réduire les impacts économiques locaux de la crise sanitaire de la Covid-19 à court et moyen terme et relayer l'action de relance économique impulsée à l'échelle nationale et régionale

L'année 2022 voit la fin des dispositifs Fonds Régional des Territoires (FRT) et Fonds régional d'Avances Remboursables (FARCT) : un bilan sera réalisé en début d'année 2023, en concertation avec le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, pour chacun de ces deux dispositifs. Des discussions sur la mise en place d'aide complémentaires, dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'internationalisation (SRDEII), seront alors au programme de l'année 2023.

Partenaires : Conseil régional BFC, Initiative Dole Territoires, SASTI

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- indéfinie au regard de la lutte contre le changement climatique (selon projets) ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et indéfinie au regard de la transition vers une économie circulaire (selon projets).

5. Renforcer la coordination avec les partenaires du développement économique, mettre en œuvre les "groupes-projet" adéquats pour faciliter l'accueil et l'accompagnement des entreprises et lever les freins éventuels (financiers, réglementaires...)

Mobilisation de tours de tables dédiés pour les projets de développement de MAHYTEC, BISCUITS BOUVARD, COOP'AGIR, etc., environ une fois par mois au plus fort de leur projet.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- indéfinie au regard de la lutte contre le changement climatique (selon projets) ;
- indéfinie au regard de la protection de la biodiversité et des milieux (selon projets) ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et indéfinie au regard de la transition vers une économie circulaire (selon projets).

6. Poursuivre la dynamique de mobilisation des entreprises née du Contrat de Transition Industrielle et Ecologique du Grand Dole

Le Contrat de Transition Ecologique et Industrielle (CTEI) du Grand Dole, signé en janvier 2020, a permis d'initier une réelle dynamique de concertation et de collaboration à l'échelle du territoire, entre les différents acteurs économiques, toutes tailles confondues, les instances consulaires, et la collectivité.

Dans cet élan, les rencontres individuelles entre le Grand Dole et les entreprises se sont poursuivies en 2022, et les différents réseaux de rencontre ont été relancés (dispositif "rencontres industrielles du Grand Dole"), en lien avec la CCI du Jura. Ainsi,

une vingtaine d'entreprises ont été rencontrées individuellement en 2022, et 8 rencontres industrielles du Grand Dole ont été organisées cette année. Aucun thème de travail n'est fixé à l'avance pour ces rencontres industrielles, mais plusieurs sujets de discussions reviennent souvent : besoins de recrutement, enjeux d'approvisionnement énergétique, ou encore enjeux de sécurité au travail.

Le Grand Dole a également organisé sa rentrée économique le 20 octobre 2022 : environ 200 participants (élus et entreprises principalement) sont venus assister à deux conférences, de la journaliste économique Agnès Verdier-Molinié, et de l'ingénieur agronome et président d'Ynsect (entreprise installée sur la zone Innovia depuis 2016) Antoine Hubert.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- indéfinie au regard de la lutte contre le changement climatique (selon projets) ;
- indéfinie au regard de la protection de la biodiversité et des milieux (selon projets);
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positif au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2023 et pistes d'amélioration :

Cette dynamique de collaboration entre les différents acteurs du territoire sera utilisée dans les prochaines années pour accélérer la mise en place de projets d'écologie industrielle et territoriale, qui est un objectif à part entière du contrat d'objectif territorial signé entre le Grand Dole et l'ADEME.

Développer l'offre d'accueil d'entreprises

L'attractivité du bassin économique réside en partie dans sa capacité d'accueil de nouveaux projets et de nouvelles entreprises. Le PLUI du Grand Dole affirme la volonté d'une consommation économe du foncier à usage économique. Dans ce contexte, la Communauté d'Agglomération, aux côtés de ses partenaires institutionnels, doit faire preuve d'agilité et d'innovation pour mobiliser une offre d'accueil ambitieuse et équilibrée de foncier et d'immobilier à vocation économique.

7. Concrétiser l'extension de la zone économique de Rochefort-sur-Nenon (35 ha) et définir son positionnement thématique

Le projet de Zone d'Activité Commerciale de Rochefort-sur-Nenon a considérablement avancé en 2022 avec un engagement des premières études préalables, comme une étude de faisabilité mais également une étude concernant l'artificialisation de la zone. En effet, dans la démarche « éviter /réduire/ compenser », le Grand Dole a réalisé en interne une première identification des zones humides qui pourraient être impactées, avec mesure de leurs surfaces, et un travail d'identification de zones potentielles de compensation a été initié.

En parallèle, les démarches en vue de la maîtrise foncière ont été engagées en lien avec la SAFER, et le dossier de création d'une ZAC est en cours de préparation.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- Non évalué à ce jour au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- neutre au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2023 et pistes d'amélioration :

Il est proposé au conseil communautaire de novembre 2022 d'adopter le principe de lancer les procédures pour la création d'un ZAC. Ainsi, des études d'impact environnementales plus abouties devraient être menées en 2023 : l'objectif étant de compenser à 200% l'artificialisation de potentielles zones humides, et de compenser à 100% les potentielles zones identifiées comme des espaces protégés.

8. Développer l'offre immobilière au sein des pôles économiques du Territoire

Cette action est dépendante des différentes opportunités qui peuvent se présenter. Ainsi, nous ne relevons pas d'avancée notable en 2022 sur ce projet.

Poursuite de l'action en 2023 et pistes d'amélioration :

Selon opportunités.

9. Mobiliser les moyens nécessaires à la requalification des espaces délaissés : innover dans l'ingénierie technique et financière

Cette action menée au fil de l'eau par le service développement économique consiste principalement en une mission de veille du service sur les locaux pouvant potentiellement devenir vacants dans les prochaines années et ainsi anticiper le nombre de locaux à requalifier.

En 2022, l'association Coop'Agir est toujours accompagnée dans son projet d'installation de son atelier textile dans les locaux Thermodule (propriété de NP Jura) et les discussions de poursuivent avec Aktya, partenaire de cette réflexion.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positif au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- positif au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- neutre au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positif au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2023 et pistes d'amélioration :

- Poursuite de la veille continue par le service
- En fonction de l'évolution des discussions entre Coop'agir, Aktya, et NP Jura.

10. Constituer des réserves foncières pour anticiper les développements à venir mais également pour apporter des compensations agricoles et/ou environnementales

Le Grand Dole travaille en partenariat avec la SAFER Bourgogne Franche-Comté sur ce projet. Cet organisme travaille actuellement par exemple à trouver des compensations agricoles pour les agriculteurs exploitant des terres dans l'emprise de la future Zone d'Activités Commerciales de Rochefort-sur-Nenon, et devrait pouvoir proposer des solutions pérennes d'ici le milieu d'année 2023.

Pour contribuer à cet objectif, sont également étudiés au fil de l'eau les enjeux de compensation de zones humides si celles-ci devaient être impactées par des projets d'aménagement, et

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- positif au regard de la protection de la biodiversité et des milieux, au vu des efforts de compensation d'artificialisation réalisés ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

11. Accompagner les entreprises dans une consommation économe du foncier

Cette action est dépendante des différentes opportunités qui peuvent se présenter. Ainsi, nous ne relevons pas d'avancée notable en 2022 sur ce projet.

Poursuite de l'action en 2023 et pistes d'amélioration :

Selon opportunités.

12. Permettre l'accueil de nouvelles activités au sein des sites industriels existant

Cette action est dépendante des différentes opportunités qui peuvent se présenter. Ainsi, nous ne relevons pas d'avancée notable en 2022 sur ce projet car aucune entreprise ne s'est installée dans d'anciens locaux vacants.

Cependant, le projet d'installation de l'atelier textile de l'association Coop'Agir dans les anciens locaux de Thermodule est toujours en phase de réflexion et de concertation.

En effet, la solution d'installation de nouvelles entreprises dans d'anciens locaux vacants reste la solution privilégiée par le service développement économique et les projets sont accompagnés en ce sens. Malheureusement, certaines contraintes techniques des entreprises font que les bâtiments vacants proposés ne sont pas forcément compatibles avec leur activité.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positif au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- positif au regard de la protection de la biodiversité et des milieux : la réutilisation d'un site en friche permet de limiter le besoin d'artificialisation ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positif au regard de la transition vers une économie circulaire à travers la réutilisation d'un bâtiment vacant.

Poursuite de l'action en 2023 et pistes d'amélioration :

Selon opportunités.

13. Faire évoluer le Centre d'Activités Nouvelles, pépinière d'entreprises du Grand Dole et compléter l'offre d'hébergement par un hôtel d'entreprises

Le Centre d'Activités Nouvelles du Grand Dole propose l'hébergement d'entreprises naissantes et le guichet unique d'accueil de nouvelles entreprises souhaitant s'installer sur le territoire en un même lieu. C'est un service réellement apprécié des entreprises de toutes tailles.

Le Grand Dole souhaiterait pouvoir élargir ce service en agrandissant le Centre d'Activités Nouvelles, ainsi qu'en réalisant à sa réhabilitation énergétique.

Ce projet n'a pas vu d'avancée majeure en 2022.

Faciliter l'accès à l'emploi et à la formation pour les habitants du Grand Dole

Le maintien d'un niveau bas de demande d'emploi dans le territoire et la réponse aux besoins de recrutements des entreprises sont deux enjeux majeurs de l'action économique de la collectivité. Certains secteurs d'activité, comme la logistique, sont d'ores et déjà impactés par une tension forte concernant la main d'œuvre disponible, quand d'autres secteurs sont confrontés à des problématiques récurrentes d'attractivité. Pour que cette problématique ne devienne pas un frein à la concrétisation de projets d'implantation ou de développement, une intervention globale, coordonnée avec les acteurs du service public de l'emploi et de la formation, est à mettre en œuvre.

14. Pourvoir aux besoins des projets d'emploi en cours ou à venir, en particulier dans le secteur de la logistique (ITM, Colruyt) et de l'industrie

Le Grand Dole œuvre pour la promotion et communication sur les projets de recrutement en cours des entreprises du territoire par le biais des publications de la collectivité, mais favorise également la mise en relation des employeurs avec les acteurs de l'emploi : Pôle Emploi, mission locale, Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE), etc.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

15. Valoriser la qualité du bassin d'emploi local en direction des porteurs de projets exogènes

On observe partout en France depuis la crise sanitaire un exode urbain, très marqué pour la capitale française : suite aux confinements, certains employés parisiens cherchent à quitter la capitale et à partir ou retourner en province pour s'installer, voire même démarrer une nouvelle activité. C'est pour répondre à ce besoin que le site internet « Paris je te quitte » a été créé. Le Grand Dole a alors saisi l'occasion cette année de valoriser son territoire sur cette plate-forme, en publiant des témoignages d'entreprises locales ou encore en relayant massivement les besoins de Colruyt en recrutement pour la future plate-forme logistique en construction sur la zone Innovia.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

16. Renforcer les parcours d'accès à l'emploi proposés au sein des Structures d'Insertion par l'Activité Économique

Le Grand Dole lance chaque année un appel à projets à destination des différents structures d'insertion locales : une enveloppe annuelle de 100 000 € permet alors le financement d'une centaine de parcours individuel d'insertion, porté par ces structures, ainsi que quelques actions collectives d'insertion telles que l'organisation de jobs datings ou autre évènement lié à l'emploi.

Pour cela, le Grand Dole est partenaire des différentes Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) présentés sur le territoire comme les associations Coop'agir, Jura Services, Régie de Quartier des Mesnils Pasteur, Indibat, Association de Lutte Contre le Gaspillage (ALCG), Tempo, Roue de Secours, etc. mais également d'autres structures telles que l'Espace Jeunes et Pôle Emploi.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

17. Développer la formation initiale et continue sur les secteurs d'excellence

Pour contribuer à cet objectif, l'association Dole Sup a lancé cette année une large consultation auprès des chambres consulaires, des associations d'entreprises et également directement auprès de certaines entreprises locales afin d'identifier plus précisément leurs besoins en formation.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

18. Développer l'enseignement supérieur. Promouvoir les dispositifs de professionnalisation et d'apprentissage auprès des entreprises du Grand Dole

Cette action, en lien avec l'action précédente concernant le développement de la formation initiale et continue, se basera également sur la consultation en cours. Les conclusions de cette enquête serviront de base de travail pour la suite des réflexions et discussions entretenues avec l'université de Bourgogne-Franche-Comté.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;

- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

19. Apporter une offre d'accompagnement clé en main pour les nouveaux salariés arrivant sur le territoire et pour leur famille

Le Grand Dole reçoit parfois quelques demandes diverses et variées de la part de nouveaux arrivants sur le territoire afin de mieux anticiper et appréhender leur installation sur le territoire. Cela peut concerner des questions administratives, de scolarisation des enfants, de recherche d'emploi pour le conjoint, de recherches de nouveaux loisirs ou encore aider à la recherche d'un logement. Ces demandes sont à ce jour traitées au fil de l'eau mais la volonté serait de formaliser un kit et une procédure d'accueil complet afin d'améliorer continuellement ce service rendu à la population.

La collectivité a commencé en 2022 à recenser différentes retours d'expériences pour s'en inspirer, et commence à travailler avec le comité régional du tourisme à ce sujet : l'office de tourisme de Dole devrait réaliser un projet pilote pour la région Bourgogne-Franche-Comté.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2023 et pistes d'amélioration :

Formalisation d'une procédure d'accueil à l'échelle grand doloise, y compris les informations nécessaires en amont pour les nouveaux arrivants (valoriser le cadre de vie, mettre en relation avec les agences immobilières, anticiper les inscriptions scolaires, etc.)

Dynamiser le développement commercial

Confronté à des mutations profondes et des dynamiques parfois opposées, le secteur du commerce est un employeur majeur pour le territoire. Le développement de l'Office de Commerce et de l'Artisanat du Grand Dole a permis à la Communauté d'Agglomération de disposer d'un outil partenarial à disposition de toutes les formes de commerce et de promouvoir l'offre locale, par le biais du site www.achetezadole.fr ou des chèques K'Dole. Il est également l'acteur du renforcement de la polarité commerciale du centre-ville de Dole. Cette action collective doit être poursuivie et renforcée au service de toutes les formes de commerce.

20. Freiner l'évasion commerciale et encourager le "consommer local"

L'office de commerce et de l'artisanat du Grand Dole a officialisé le 7 octobre 2022 le lancement d'une nouvelle plate-forme qui a pour but de valoriser la consommation de proximité : [Trouvez à Dole](#).

Comptant déjà plus de 315 adhérents, cette plate-forme est un véritable moteur de recherche local, permettant d'améliorer la visibilité des activités économiques du territoire. Le site internet se veut réellement exhaustif en matière d'informations sur les activités économiques présentes sur le territoire et permet ainsi à l'utilisateur / au client de savoir rapidement et facilement si un service, produit ou marque est proposé localement.

Pour un coût total de 100 € par an, les entreprises adhérentes possèdent chacune une vitrine personnelle sur ce site internet, ce qui est une très belle opportunité de soutien pour les petites entreprises n'ayant à ce jour pas encore leur propre site internet. Leur référencement sur les moteurs de recherches classique sur internet sont ainsi également améliorés.

L'investissement nécessaire pour le lancement de cette plate-forme a été de 18 000 € en 2022, et 1,5 ETP se sont consacrés pleinement à ce projet.

Une attention particulière sera apportée au fur et à mesure des semaines au nombre d'adhérents que compte la plate-forme mais aussi au nombre de visiteurs afin d'évaluer l'impact de cette action.

Partenaires : Crédit Mutuel (partenaire financier), GreenBox (partenaire développement site)

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positif au regard de la lutte contre le changement climatique, en favorisant une consommation plus locale ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;

- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations car les commerçants et artisans de l'ensemble du territoire sont valorisés;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positif au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2023 et pistes d'amélioration :

Amélioration continue du moteur de recherche et promotion de la plate-forme auprès des potentiels adhérents supplémentaires comme de ses visiteurs.

21. Valoriser les filières courtes de production et de distribution

L'office du commerce et l'artisanat du Grand Dole contribue à cet objectif en gérant quotidiennement le marché couvert de Dole dans lequel ils œuvrent pour la venue de producteurs et vendeurs locaux.

La gestion de ce marché nécessite 1 ETP et 25 000 € ont été investis en 2022 dans des actions diverses valorisant le marché couvert (animations, aménagement du marché, etc.)

Le taux de remplissage de la halle est en constante évolution positive et monte à 85% en moyenne pour l'année 2022.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positif au regard de la lutte contre le changement climatique en favorisant une consommation plus locale ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations car les commerçants du territoire sont ainsi valorisés ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positif au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2023 et pistes d'amélioration :

- augmenter le nombre de commerçants sur le marché pour approcher les 100%,
- développer de nouveaux marchés sur d'autres communes du Grand Dole,
- augmenter le nombre de producteurs présents sur les marchés

22. Assurer l'équilibre des formes de commerce au sein de Communauté d'Agglomération du Grand Dole

Cette action est dépendante des différentes opportunités qui peuvent se présenter. Ainsi, nous ne relevons pas d'avancée notable en 2022 sur ce projet.

Poursuite de l'action en 2023 et pistes d'amélioration :

Selon opportunités.

23. Renforcer l'attractivité commerciale du Cœur de Ville de Dole

Plusieurs projets sont portés tout au long de l'année par l'office de Commerce et de l'Artisanat du Grand Dole pour contribuer à l'attractivité commerciale du centre-ville de Dole tels que la création de galeries et boutiques éphémères dans les quelques locaux commerciaux vacants disponibles. Les boutiques éphémères de Noël 2022 ne pourront d'ailleurs avoir lieu faute de locaux suffisants disponibles. En effet le taux de vacance commerciale du centre-ville diminue de manière pérenne ces cinq dernières années et atteint seulement 7% en 2022 (contre plus de 22% en 2014).

L'office gère également un dispositif des pépinières commerciales de plus long terme dans le centre-ville, ainsi que la création d'un village des artisans en décembre Place Nationale depuis plusieurs années.

Moyens humains mis en œuvre en 2022 : 0,5 ETP.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- Positif au regard de la protection de la biodiversité et des milieux : valoriser les commerces du centre-ville permet de limiter l'extension des zones commerciales périphériques ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- neutre au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2023 et pistes d'amélioration :

installer de nouveaux commerces dans la grande rue (au 22, 29 et 30 grande rue)

24. Maintenir les polarités commerciales périphériques et favoriser leur diversification

Pas d'avancée notable en 2022.

25. Requalifier les friches commerciales existantes et identifier celles en devenir

Le Grand Dole et son office de commerce et de l'artisanat collabore étroitement avec la Société Publique Locale Grand Dole Développement 39 (SPL G2D39) pour la requalification des locaux commerciaux vacants présents sur le territoire. Ainsi, la SPL a acquis cette année les cellules vacantes depuis de nombreuses années du 22 et 29 grande rue et les travaux de réhabilitation sont en cours.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positif au regard de la lutte contre le changement climatique, au vu de la réhabilitation énergétique des locaux qui est réalisée ;
- positif au regard de la protection de la biodiversité et des milieux : pouvoir accueillir les commerces en centre-ville permet de limiter l'extension des zones commerciales périphériques ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- neutre au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positif au regard de la transition vers une économie circulaire, grâce à la requalification des locaux anciennement vacants.

Poursuite de l'action en 2023 et pistes d'amélioration :

Acquisition de trois nouvelles cellules au 30 grande rue

26. Accompagner les porteurs de projet et les initiatives des communes pour le maintien et le renforcement du commerce

Cette volonté politique est la mission première de l'office de Commerce et de l'Artisanat du Grand Dole, qui accompagne les porteurs de projets jusqu'à leur installation (accompagnement financier, recherche de local commercial, etc). Ce travail nécessite une collaboration étroite avec les communes du territoire qui a été accentuée cette année, mais également avec le guichet unique d'accueil des entreprises au Centre d'Activités Nouvelles.

Moyens humains mis en œuvre en 2022 : 0,5 ETP

Partenaires : Initiatives Dole Territoire, réseau BGE d'appui aux entrepreneurs.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positif au regard de la lutte contre le changement climatique, en favorisant le commerce de proximité ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positif au regard de la transition vers une économie circulaire grâce à la réhabilitation de locaux vétustes.

Poursuite de l'action en 2023 et pistes d'amélioration :

L'office de commerce et de l'artisanat du Grand Dole accentue sa collaboration avec les communes du territoire afin de mieux identifier les différents locaux vacants qui seraient susceptibles d'accueillir de nouveaux commerces, et il serait ainsi en mesure de les proposer plus rapidement aux porteurs de projets qui viennent à sa rencontre.

27. Accompagner les entreprises dans les mutations du commerce

La création de la plate-forme Trouvez à Dole contribue également à accompagner les commerçants dans les mutations sociétales en cours (concurrence du commerce en ligne, demandes de livraison, etc.).

28. Limiter la logistique "du dernier kilomètre" des points de vente à l'échelle de l'Agglomération

Ce sujet n'a pas été traité en 2022.

AXE 2 – INNOVATION ET COHESION DES POPULATIONS

L'enjeu est de préserver et de valoriser la diversité et la qualité du cadre de vie du territoire en offrant aux habitants, aux entreprises et aux visiteurs de passage, les services, les offres culturelles et sportives, les équipements et l'environnement qui participent à l'attractivité du Grand Dole. Cet ensemble de services garantira à tous une aide dans la gestion du quotidien, contribuera à l'homogénéisation de la qualité de vie sur le territoire et, comme les axes précédents, contribuera au renforcement de l'attractivité du territoire.

Renforcer les liens entre les acteurs contribuant à la politique jeunesse

Renforcer la transversalité, la lisibilité et la coordination des acteurs est un objectif important pour développer une politique jeunesse adaptée aux enjeux du territoire.

29. Adapter l'offre "enfance - jeunesse" aux besoins des familles

Le service Enfance-Jeunesse accorde une importance particulière aux sollicitations et remarques constructives des usagers. Une réponse leur est d'ailleurs systématiquement apportée. Il n'est pas possible de satisfaire toutes les demandes à cause de contraintes budgétaires, de disponibilités de locaux mais aussi de manque de personnel, mais le service travaille à satisfaire les demandes dès que cela est possible. L'accueil de loisirs de Saint-Aubin a par exemple adapté ses horaires d'ouverture les mercredis pour mieux répondre aux besoins des familles, en ouvrant 30 minutes plus tôt le matin.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations, grâce en partie au travail d'harmonisation des horaires d'ouverture des ALSH réalisé (équité territoriale) ;
- neutre au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2023 et pistes d'amélioration :

Adaptation du règlement intérieur selon les difficultés rencontrées par le service.

30. Renforcer la coopération entre l'accueil de loisirs et la commune

Le Grand Dole collabore étroitement avec les communes bénéficiant d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) péri- ou extrascolaire, et le service Enfance-Jeunesse met l'accent sur une communication plus fluide avec les élus communaux, avec entre autres :

- la participation des élus communaux aux commissions communautaires enfance jeunesse,
- la présentation des équipes de direction des accueils de loisirs aux mairies,
- la mutualisation des locaux scolaires et/ou communaux pour l'utilisation par l'ALSH,
- la transmission des documents d'informations et de différents supports,
- la mutualisation des agents d'entretien entre l'école et l'ALSH, ce qui permet de proposer plus d'heures de travail à des emplois à temps partiel (lutte contre la précarité),
- l'intégration des ATSEMS travaillant dans les écoles lors des temps méridiens gérés par le Grand Dole,
- des sollicitations réciproques de la commune et/ou des accueils de loisirs pour l'animation de la vie de la commune, avec par exemple l'implication des enfants dans le choix et la fabrication de décors de voirie à Choisey, ou encore pour le salon Vin et chocolat d'Authume.

Le Grand Dole évalue de manière continue cette coopération en portant une attention particulière au taux de participation des élus communaux lors des instances communautaires, à la capacité des communes à renseigner les administrés sur les accueils de loisirs (qui revient donc à évaluer l'efficacité de la transmission d'informations mise en place).

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;

- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains : ce projet permet de lutter contre l'isolement des agents et de développer la citoyenneté des enfants. De plus, la cohérence de l'information procure un sentiment de sécurité pour les usagers ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2023 et pistes d'amélioration :

- Poursuivre et étendre la mutualisation du personnel
- Travailler avec les communes pour qu'elles puissent valoriser le service rendu à la population dans leurs diverses communications
- Formaliser un rendez-vous systématique de début d'année scolaire entre le directeur d'accueil et la Mairie
- Organiser une commission Enfance-Jeunesse spécifiquement dédiée aux recueils des événements et actions mises en place localement pouvant être mutualisés avec les accueils de loisirs

31. Assurer la continuité éducative entre école et accueil de loisirs

Plusieurs actions sont mises en place par le service Enfance Jeunesse du Grand Dole et les communes du territoire pour contribuer à une meilleure collaboration entre écoles et accueils de loisirs, favorable au bien-être des enfants.

Les directeurs d'ALSH sont par exemple conviés lors des conseils d'école mais participent aussi aux équipes de suivi de scolarisation, et les directeurs d'école font partie du comité de pilotage du Projet Educatif du Territoire (PEDT). Les services civiques et accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) employés par les écoles se voient également proposer des heures de travail par le Grand Dole pour assurer l'animation des temps périscolaires, ce qui permet aux enfants d'être accompagnés par les mêmes personnes.

L'ensemble de ces animateurs et directeurs œuvrent ensemble pour une meilleure communication entre écoles et ALSH, que ce soit pour transmettre des informations importantes à propos des enfants, ou bien pour coordonner des projets éducatifs d'écoles avec des projets périscolaires.

Les efforts réalisés pour la mutualisation des locaux et du matériel, formalisés prochainement par un règlement d'utilisation, contribuent eux aussi à atteindre cette continuité pédagogique

Deux bilans sont à réaliser chaque année pour suivre de manière régulière cette coopération.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2023 et pistes d'amélioration :

- garantir une cohérence dans les pratiques éducatives,
- banaliser des échanges de pratique,
- mettre en place des formations inter professionnelles : la communauté éducative doit garantir les résultats fixés dans le PEDT

32. Communiquer davantage entre les familles et les services

Dans la même ligne que les deux actions précédentes, mais également pour améliorer la diffusion d'informations auprès des administrés et des familles, plusieurs actions ont été définies par le service Enfance-Jeunesse et la commission communautaire d'élus à ce sujet :

- Publication d'articles dédiés à la thématique Enfance-Jeunesse dans le *Grand Dole Le Mag'*
- Mise en ligne des programmes d'activités sur l'espace famille
- Mise en place progressive de journaux périodiques des accueils de loisirs (aujourd'hui : Rockefeller, Wilson, Bedugue),
- Centralisation de la communication au niveau du pôle Enfance-Jeunesse pour les informations, projets et événements communs à tout le territoire. Exemple : mise en place en 2022 d'un mémo pour les familles avec les dates butoirs d'inscription pour l'accueil extrascolaire, commun à tous les ALSH.
- Modernisation des communications écrites, avec la création de supports et infographies sur le logiciel CANVA,
- Dématérialisation des communications avec les familles (mail, sms en cours de déploiement),
- Envoi d'un mail de rappel systématique à chaque usager une semaine avant chaque date butoir
- Organiser des journées portes-ouvertes des accueils de loisirs

- Suivi du nombre de courriers individuels liés à des retards ou à de l'absentéisme

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2023 et pistes d'amélioration :

Le service Enfance-Jeunesse prévoit : de prendre un abonnement canva pro afin d'améliorer la communication, de généraliser le système de sms, des réunions de rentrée scolaire, des journées portes-ouvertes des ALSH, de mettre en place des temps d'adaptation des enfants à l'ALSH, etc.

Moderniser le parc scolaire et périscolaire

Cet objectif fait l'objet d'une réflexion engagée depuis plusieurs années par les élus sur la rénovation des écoles, des accueils périscolaires et extra-scolaire et, plus largement, sur l'ensemble des services proposés aux familles.

33. Accompagner les communes dans la définition d'une nouvelle carte scolaire

L'extension de l'ALSH du Deschaux a été réalisée en 2022 et livré en cette fin d'année. Cette extension attendue de 140 m² permet d'accroître les capacités d'accueil de l'établissement afin de répondre aux besoins des familles de ce secteur, tout en offrant un meilleur confort aux enfants et animateurs grâce à une réhabilitation énergétique exemplaire.

En parallèle, le service des affaires scolaires de Dole a travaillé sur la mise à jour de sa carte scolaire, ce qui a permis d'équilibrer la fréquentation sur différents secteurs (Saint-Exupéry / Sorbiers, et Rochebelle / Rockefeller). Ce travail a permis d'éviter 2 fermetures de classe, et de rééquilibrer la fréquentation des sites dont les espaces d'accueil étaient saturés (écoles et sites périscolaires gérés par le Grand Dole).

Le service enfance-jeunesse a poursuivi en 2022 son travail de concertation avec les communes du territoire pour étudier les différentes solutions d'optimisation qui pourraient être mises en place et des réunions sont organisées régulièrement à ce sujet.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positif au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positif au regard de la transition vers une économie circulaire : la réorganisation des espaces permet l'optimisation de locaux existants.

Poursuite de l'action en 2023 et pistes d'amélioration :

Poursuite des discussions et réflexions avec les communes

34. Renforcer la sécurisation des écoles dans les communes

Plusieurs établissements scolaires de Dole se sont équipés de visiophone, et des études sont en cours pour plusieurs autres écoles pour aller plus loin et envisager différentes solutions de sécurisation de leurs abords (vidéosurveillance, visiophone, ralentisseurs, passages piétons, rue coupée aux heures de sorties d'école, etc.).

Des retours d'expériences peuvent être partagés à ce sujet par les communes du territoire en commission communautaire Enfance-Jeunesse et ainsi contribuer à une entraide territoriale.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

Définir une identité culturelle grand doloise

Une palette culturelle et événementielle diversifiée et de qualité est proposée toute l'année aux habitants du territoire.

35. Donner de la cohérence et de la visibilité aux événements culturels et festifs

Cette ambition nécessite un travail de fond sur le long terme avec les différents organisateurs d'événements culturels sur le territoire mais qui n'est pas encore formalisé. Cependant, la visibilité des événements a été accrue cette année avec la découverte du site internet [Sortir à Dole](#).

Présentée aux élus communaux lors de la commission Actions Culturelles le 6 mai 2022, cette plate-forme permet aux organisateurs d'événements d'enregistrer gratuitement leur manifestation pour qu'elle soit ensuite publiée sur l'agenda public et visible de tous. C'est un outil numérique de communication événementielle très efficace car le site est aujourd'hui bien identifié et fréquenté par les habitants du territoire.

Le Grand Dole a depuis observé une hausse du nombre d'événements enregistrés par les communes sur le site.

36. Définir des critères pour qualifier une manifestation locale de « Grand Doloise »

En concertation avec les acteurs locaux, les élus du Grand Dole ont défini ces critères cette année, qui ont été définitivement adoptés lors de la commission communautaire Actions Culturelles du 6 mai 2022 :

1. Plusieurs communes participent ou apportent des subventions
2. Nature et origine géographique des participants (ou « acteurs »)
3. L'activité de l'association impacte hors du Grand Dole
4. Ampleur de l'événement, nombre de participants, de visiteurs
5. Rayonnement intercommunal et au-delà
6. Plusieurs communes mais un rayonnement qui dépasse ces seules communes
7. Porté par des structures pérennes
8. Subvention de projet et non de fonctionnement
9. Décision collégiale du montant de la subvention

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positif au regard de la transition vers une économie circulaire, avec le travail qui est réalisé autour des éco-festivals où des actions de prévention et de valorisation des déchets sont mises en place.

Poursuite de l'action en 2023 et pistes d'amélioration :

Mise en application de ces critères.

37. Créer des événements partagés et établir une liste et un calendrier des manifestations communales et intercommunales

Le pôle Actions Culturelles du Grand Dole a commencé son travail de recensement des manifestations communales et intercommunales ayant lieu sur le territoire, mais ce travail reste à poursuivre.

38. Organiser l'accompagnement en ingénierie culturelle pour les communes

La politique culturelle intercommunale, qui pendant longtemps était axée sur la lecture publique et la construction du réseau des médiathèques tel que nous le connaissons aujourd'hui, s'oriente aujourd'hui vers de nouvelles ambitions dont la volonté de pouvoir proposer un accompagnement technique aux communes qui en émettraient le besoin.

Aujourd'hui, cet accompagnement n'est pas formalisé et le service Actions Culturelles du Grand Dole répond à chacune des demandes communales au fil de l'eau.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2023 et pistes d'amélioration :

Des réflexions se poursuivront en 2023 pour concrétiser ce projet et formaliser un processus d'accompagnement selon les thématiques culturelles abordées, notamment autour de l'Education Artistique et Culturelle.

39. Développer une offre culturelle innovante et de proximité

De nombreuses actions sont menées de front par le Grand Dole pour offrir à la culture plus de proximité avec les habitants. Cette volonté se retrouve depuis 2012 dans la redéfinition et réorganisation du réseau des médiathèques du Grand Dole, et plus généralement dans le projet de lecture publique, qui a également pour objectif de pouvoir s'adapter aux nouveaux usages et aux enjeux de demain.

Concernant les enseignements musicaux sur le territoire, un travail continu est réalisé depuis 2018 pour s'orienter vers une convergence tarifaire entre les trois écoles qui proposent cet enseignement, pour aller là aussi vers plus d'équité territoriale.

Pour aller à la rencontre du territoire, le Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) propose également aux communes des prestations sur le principe des concerts des "Auditeurs du soir" proposés à Dole. En 2022, 5 communes ont fait la demande pour ces concerts délocalisés :

- Amange le 6 mai,
- Parcey le 1^{er} juillet,
- Romange le 17 septembre,
- Sampans le 14 octobre,
- Et Lavans-lès-Dole pour le 17 décembre prochain.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

Conforter et valoriser l'Éducation Artistique et Culturelle à tous les âges de la vie

Cet objectif vise à privilégier le contact direct avec les œuvres, les artistes et les institutions culturelles, dans le cadre des enseignements artistiques, et à encourager la participation de tous à la vie artistique et culturelle.

40. Mieux transmettre les informations d'offre culturelle

La présentation du site internet [Sortir à Dole](#) en commission communautaire Actions Culturelles en mai 2022 a permis de contribuer à cet objectif global en permettant de donner plus de visibilité aux événements culturels proposés sur le territoire.

Un projet de catalogue numérique de l'offre d'Education Artistique et Culturelle (EAC), initié en 2019 puis stoppé par la crise sanitaire, a également été mis sur le table en 2022, suite à la nomination d'un membre du bureau communautaire du Grand Dole en charge de l'enseignement musical (hors CRD). Ce catalogue qui devrait voir le jour courant 2023 permettra de recenser en un seul et même endroit l'ensemble des propositions d'offres d'éducation artistiques et culturelles présentes sur le

territoire, que ce soit par le Grand Dole ou ses différents partenaires, et ainsi de remarquer plus facilement les potentiels manques d'offres sur certaines thématiques ou certains secteurs.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2023 et pistes d'amélioration :

Publication du catalogue numérique.

41. Valoriser les travaux réalisés

Les élus du Grand Dole souhaite que les travaux artistiques réalisés par les élèves des différents enseignements soient valorisés sous différentes formes. Il peut par exemple s'agir de représentations musicales ou encore d'affichage public ou d'exposition des arts visuels sur les communes du territoire.

Cette ambition du territoire n'a pas encore concrètement abouti en 2022 mais a fait partie tout au long de l'année des réflexions menées par la commission Actions Culturelles. Des partenariats sont en cours de construction avec différents partenaires du territoire et des actions devraient voir le jour en 2023.

Assurer un accès pour tous aux infrastructures sportives

Les équipements sportifs de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole visent à répondre aux besoins des associations, des clubs, des scolaires et du grand public.

42. Construction d'un espace sportif couvert pour le nord de l'agglomération

Le projet est retardé pour des raisons budgétaires.

43. Rénovation et extension des vestiaires des stades de la Pépinière à Damparis et Paul Martin à Tavaux

Les anciens vestiaires du stade de la Pépinière de Damparis ont été rénovés cette année : isolation extérieure du bâtiment, isolation des combles, remplacement des menuiseries extérieures, amélioration de la ventilation avec l'installation d'une VMC, mais également rénovation de l'éclairage intérieur et mise en place de LEDs, beaucoup moins énergivores.

6 mois de travaux ont été nécessaires, pour un budget total de 212 708 €, donc 51 602 € restants à la charge du Grand Dole après subventions.

Aucuns travaux n'ont été réalisés en 2022 au stade Paul Martin de Tavaux.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positif au regard de la lutte contre le changement climatique car la rénovation réalisée va permettre de diminuer de moitié les consommations énergétiques du bâtiment ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations car ce projet contribue à l'amélioration des infrastructures sportives ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains, au vu des meilleures conditions sanitaires proposées ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2023 et pistes d'amélioration :

Rénovation des vestiaires du stade Paul Martin à réaliser.

44. Réhabilitation et rénovation des équipements sportifs dans les communes

Dans le but de favoriser la pratique sportive, le Grand Dole accompagne les communes dans leurs travaux de réhabilitation de leurs équipements sportifs à travers, entre autres, le dispositif de fonds de concours. Plusieurs projets ont ainsi été soutenus en 2022 :

- La commune de Baverans, pour l'aménagement d'un city park. Montant de la subvention Grand Dole : 10 321 €
- La commune de Chateinois avec la création d'un terrain multisports. Montant de la subvention Grand Dole : 7 900 €
- La commune de Gevry avec la réfection de la pelouse du stade de foot et du chemin menant du parking aux vestiaires. Montant de la subvention Grand Dole : 2072 €

Soit un total de 20 293 € pour le Grand Dole.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique (serait positif en cas de réhabilitation énergétique d'un bâtiment sportif) ;
- indéfini au regard de la protection de la biodiversité et des milieux : ces trois projets ont générés l'artificialisation de nouvelles surfaces mais ont chacun mis en place une gestion des eaux pluviales à la parcelle, ce qui contribue à préserver la ressource en eau en maintenant la recharge naturelle des nappes phréatiques ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- indéfinie au regard de la transition vers une économie circulaire (chaque projet peut contribuer à une économie plus circulaire en privilégiant des matériaux de construction plus vertueux, en gérant durablement les déchets générés par les travaux, etc.)

45. Valoriser les événements sportifs du territoire

Le Grand Dole a versé en 2022 plusieurs subventions exceptionnelles au titre du rayonnement régional voire national proposé par les événements ci-dessous :

- Marathon du DAC : 7 500 €
- Crétérium cycliste international (JGDCO) : 6 000 €
- Triathlon du Grand Dole : 2 600 €
- Traversée du Grand Dole (Les copains de la traversée) : 1 800 €
- Trail nocturne du DAC : 1 500 €
- Tournoi des arbitres de rugby (Seven Touch) : 1 500 €

En plus de ces aides financières, le Grand Dole accompagne techniquement ces manifestations par le prêt de matériel ou l'aide à l'installation.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

46. Accompagner les clubs sportifs du territoire

La communauté d'agglomération du Grand Dole verse des subventions de fonctionnement importantes à trois clubs sportifs du territoire qui, à travers leurs manifestations et compétitions, assurent des missions de promotion de leur activité et de valorisation de notre territoire à l'échelle départementale et au-delà :

- Le Grand Dole Rugby
- Le Jura Dolois Football
- Ainsi que l'association sportive du golf du val d'amour.

Moyens financiers mis en œuvre en 2022 : 82 500 €

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

Moderniser et diversifier les offres de mobilité

Cet objectif vise à adapter l'offre de transports et à encourager les déplacements partagés ainsi que les modes doux, afin de diminuer significativement le nombre de véhicules qui empruntent quotidiennement les routes du territoire.

47. Révision et déploiement du Schéma modes doux

Cet objectif du mandat 2020-2026 sera réalisé en 2023 avec le recrutement d'un apprenti pour réaliser cette mission et rédiger ce nouveau Schéma.

48. Mise en œuvre d'une politique vélo à l'échelle de l'agglomération

Le Grand Dole s'empare pleinement de cette ambition intercommunale afin de répondre aux enjeux de lutte contre le changement climatique et aux demandes des administrés. Ainsi en 2022 :

- La Voie Grévy a été inauguré le 7 mai 2022 à l'occasion d'une journée festive, organisée par le Grand Dole en collaboration avec différentes structures partenaires. Plusieurs animations étaient proposées tout au long du parcours de cette nouvelle voie verte et plus de 3000 personnes y ont assistées.
- La Boucle insolite a également été réorganisée cette année, pour un budget de 3 200 €. Cette nouvelle édition a remporté un vif succès avec plus de 1300 participants. Plusieurs sites ont été traversés : IDMM, Renault, Intermarché, ETP Synergies, l'entreprise Bel, les collèges de l'Arc et de Mont Roland, l'EHPAD Saint-Joseph, etc.
- En plus de ces animations, le service Mobilités du Grand Dole a initié un travail de collaboration avec les communes pour identifier les liaisons vélo intercommunales qui pourraient être pertinentes à l'échelle du territoire. La compétence voirie dépendant des communes, une collaboration entre partenaires est indispensable pour construire ensemble un maillage de pistes cyclables cohérent à l'échelle du territoire.
- La politique vélo est également encouragée par le développement du service *Vdole*, géré par Keolis dans le cadre de la concession de services publics, qui est un service de location de moyenne et longue durée, proposant des vélos classiques et des vélos à assistance électrique. Ces derniers rencontrent un franc succès et la flotte proposée a été agrandie de 5 nouveaux VAE en 2022, pour un budget de 9 100 €. Le bilan intermédiaire de 2022 de ce dispositif est très positif avec :
 - o Pour les vélos à assistance électrique : 59 locations pour 2 mois et 7 locations pour 1 mois,
 - o Pour les vélos classiques : 3 locations pour 6 mois, 2 locations pour 3 mois, et 18 locations de 1 mois.
 - o On observe également l'importance de la saisonnalité avec 80% des locations qui sont effectuées entre mai et septembre.
- Le Grand Dole accompagne également le dispositif *Savoir Rouler à Vélo* en mettant à disposition des vélos pour les enfants lors des cycles vélos dans les écoles du Grand Dole et dans les accueils de loisirs. Pour cela, un partenariat a été mis en place avec la régie de quartier des Mesnils Pasteur qui se charge de remettre des vélos en état avant de les prêter aux écoles et ALSH selon les cycles. L'association gère ainsi la logistique pour la mise à disposition de ces vélos, et touche pour cela une subvention de 6000 € la part du Grand Dole en 2022 (puis 3000 € pour les 2èmes et 3èmes années).

Un suivi de ce dispositif est mis en place en dénombrant le nombre de prêts de vélos au fur et à mesure.

- Le service Mobilités du Grand Dole a également travaillé en collaboration avec deux écoles primaires du territoire (Damparis, et Bedugue-Poiset à Dole) autour de la mobilité douce pour les trajets domicile-école. Suite aux différentes concertations, les deux écoles se sont engagées dans le programme Moby pour l'année 2023.

Ce programme national leur permettra de bénéficier d'un accompagnement à l'élaboration d'un Plan de Déplacements des Etablissements Scolaires (PDES) ainsi que de séances de sensibilisation auprès des élèves et des acteurs de l'établissement scolaire autour des déplacements à pied ou à vélo vers l'école.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positif au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- indéfini au regard de la protection de la biodiversité et des milieux : celui-ci sera positif pour les aménagements ne nécessitant pas de nouvelles artificialisations. Si une nouvelle artificialisation est nécessaire, alors l'utilisation de matériaux perméables sera privilégiée et une infiltration des eaux pluviales à la parcelle sera dans tous les cas mise en place afin de limiter l'impact sur le milieu naturel ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2023 et pistes d'amélioration :

- Poursuivre l'acquisition de vélos à assistance électrique pour le service *Vdole*, selon les propositions de services qui seront faites pour le nouveau contrat de concession de service public ;
- Organiser et faire connaître aux structures concernées le dispositif de prêt de vélos pour le programme Savoir Rouler à Vélo ;
- Entrée en phase opérationnelle de la démarche Moby dans deux écoles primaires volontaires du Grand Dole.

49. Limiter l'impact environnemental des déplacements

Toutes les actions en termes de mobilité du Grand Dole ont pour objectif général de limiter l'impact environnemental des déplacements, que ce soit sur la qualité de l'air, l'épuisement des ressources et la lutte contre le changement climatique.

La promotion des mobilités douces, de l'utilisation des transports en commun, du covoiturage, contribuent à la baisse des émissions de gaz à effet de serre, responsables du changement climatique.

En complément, un travail est réalisé également pour décarboner les transports utilisés :

- avec la réflexion pour chaque nouveau projet de parking d'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques : comme pour la nouvelle aire de covoiturage d'Authume. Les bornes installées l'année dernière aux abords du complexe sportif Pierre-Talagrand sont très utilisées.
- Mais aussi avec la décarbonation de la flotte de bus du réseau TGD et l'achat cette année de 4 bus midhybrides dont la technologie permet d'économiser environ 10% de la consommation de gazole. Le bus n'est pas équipé de batteries mais de simples accumulateurs électriques, qui récupèrent et valorisent l'énergie cinétique du bus lors des phases de décélération et de freinage. L'énergie électrique est restituée lors des phases d'accélération et d'immobilisation.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positif au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- positif au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains : les modes doux ou l'utilisation de moteurs électriques contribuent à diminuer la pollution sonore ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

50. Mise en place d'un plan de mobilité avec le développement de l'intermodalité et de la mobilité pour tous

Le plan de mobilité du Grand Dole s'est achevé en 2022, avec une présentation complète en commission mobilités, en bureau communautaire et également en conférence des maires. Ce plan repose sur 6 objectifs globaux :

- Développer la pratique du vélo et de la marche
- Faire évoluer l'offre de mobilité pour mieux répondre aux besoins
- Renforcer l'intermodalité
- Limiter l'impact environnemental des déplacements
- Développer les usages partagés de la voiture
- Optimiser le réseau de voirie

Un plan de 14 actions a ainsi été validé, afin de contribuer à ces 6 objectifs globaux :

- Mettre en œuvre une politique en faveur des modes actifs
- Actualiser le Schéma cyclable
- Sécuriser les déplacements à pied et à vélo aux abords des établissements scolaires
- Améliorer la place des piétons et des cyclistes sur la voirie et l'espace public
- Réorganiser le réseau TGD pour mieux répondre aux besoins
- Rendre les services de mobilité accessibles aux PMR
- Développer les actions de communication
- Valoriser les pôles multimodaux
- Faire évoluer les supports billettiques
- Sensibiliser les actifs et les scolaires
- Renouveler les flottes de véhicules
- Créer un service d'autopartage
- Développer le covoiturage

- Adapter le réseau de voirie aux projets en périphérie de Dole

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positif au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- neutre au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2023 et pistes d'amélioration :

Mise en œuvre du plan d'action adopté.

51. Faire évoluer le réseau TGD

Le réseau des Transports du Grand Dole (TGD), en place depuis 2016, dessert le territoire avec ses 3 lignes urbaines, 10 lignes interurbaines, 4 lignes sur réservation, 16 services juniors, un service *Flexi PMR* pour les personnes à mobilité réduite, un service *Flexi job* pour répondre aux besoins de mobilité des personnes travaillant en horaires décalés (tôt le matin ou tard le soir), la navette de centre-ville, ainsi qu'un nouveau service *ZI Rochefort* instauré le midi en complément du *Flexi job* et du réseau régulier.

En 2022, une expérimentation a été mise en place pour ouvrir le service *Flexi job* à plus d'usagers : le double objectif est de pouvoir augmenter la capacité d'accueil et supprimer la nécessité de réservation le soir aux horaires de la ZI Rochefort.

La concession de service public du Grand Dole à l'entreprise Keolis représente un budget annuel de 4,16 millions d'euros.

Celle-ci s'achevant au 31 août 2023, la procédure de renouvellement du contrat a été engagée cette année (avec une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour un budget de 15 051 €) et a mobilisé beaucoup de moyens humains au sein des services du Grand Dole. Les élus de la commission communautaire Mobilités et le comité des partenaires ont activement participé à cette procédure de renouvellement en proposant différentes pistes de nouveaux services à proposer ainsi que d'optimisation et de réorganisation du réseau.

Une délibération a été prise par le conseil communautaire en mars 2022 pour valider un nouveau mode de gestion pour le prochain contrat : une Société d'Economie Mixte à Opération Unique (SEMOP) devrait ainsi être créée avec l'entreprise qui remportera le marché. La consultation, engagée en 2022, se poursuivra jusqu'à la mise en place des nouveaux services de mobilité le 1er septembre 2023.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positif au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- neutre au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

52. Informer, sensibiliser sur les offres de mobilité existantes

Dans le cadre de la concession de service public en cours, l'entreprise Keolis et l'agence TGD ont pour rôle d'informer les administrés des différentes solutions existantes de mobilités alternatives à la voiture individuelle.

Ainsi, ces deux acteurs sont présents aux forums des associations, aux cérémonies d'accueil des nouveaux arrivants dolois par exemple ou organisés pour les étudiants du territoire, ou organisent également des séances d'information et de sensibilisation en partenariat avec les entreprises (ZI Rochefort notamment en 2022) et les associations.

Des actions de sensibilisation sont également réalisées dans les écoles élémentaires du territoire : plus de 200 élèves seront sensibilisés d'ici la fin 2022.

Des journées de gratuité sont proposées sur le réseau, à l'occasion de la semaine de la mobilité, de la journée des transports publics, ou encore samedis de décembre pour encourager les habitants d'aller faire leurs achats de Noël en transports en communs et désengorger les parkings.

A l'occasion de la semaine de la mobilité et des semaines du développement durable, Keolis a également tenu un stand en plein centre-ville de Dole le 17 septembre 2022 afin de présenter le réseau de lignes TGD, de vendre des billets à tarifs réduits, d'informer sur le service *Vdole*, ou encore exposer ses nouveaux véhicules midhybrides qui permettent de diminuer la consommation de carburant d'origine fossile.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positif au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

53. Développer les usages partagés de la voiture

Le Grand Dole est un territoire de 425 km² où l'usage de la voiture individuelle reste important. En effet, malgré un effort continu du Grand Dole en matière de politique cyclable et d'offre de transports en communs dans les secteurs les plus peuplés, toutes les distances ne peuvent être parcourus à vélo et le réseau de bus ne peut proposer une fréquence de passage assez importante partout. Il est donc nécessaire pour le Grand Dole de travailler en parallèle sur le développement des nouveaux usages partagés de la voiture : covoiturage courte et longue distance, autopartage, etc.

Dans ce but, le Grand Dole a cette année renouvelé son adhésion à la centrale d'achat de la région Bourgogne-Franche-Comté pour intégrer la centrale de mobilité Mobigo et notamment accéder à la plateforme de covoiturage relancée en 2022 par la région.

Une aire de covoiturage de 112 places a été aménagée à la sortie d'autoroute d'Authume, où un arrêt de bus a également été installé afin de sécuriser les passagers des lignes de bus longues distances qui s'arrêtent ici, et un arrêt minute complète l'aménagement. Le budget total de cette première phase était de 418 000 €. Tout cet ensemble a été mis en service à l'automne 2022, et devrait être complété à partir de 2023 par :

- un parking vélo sécurisé,
- des bornes de recharges pour véhicules électriques,
- alimentées par des ombrières photovoltaïques qui seront installées sur le parking.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positif au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- indéfini au regard de la protection de la biodiversité et des milieux : cet aménagement d'aire de covoiturage à Authume a généré l'artificialisation de nouvelles surfaces mais une gestion des eaux pluviales à la parcelle a été mise en place, afin de préserver la ressource en eau en maintenant la recharge naturelle des nappes phréatiques ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

Assurer un accès à la santé pour tous

Avoir un médecin traitant, obtenir rapidement un rendez-vous, accéder à des soins médicaux spécialisés... sont des attentes qui doivent être satisfaites avec le même niveau de qualité sur l'ensemble du territoire. En ce sens, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole œuvre afin de faciliter l'accès à la santé pour tous les habitants de son territoire.

54. Renforcer l'offre de soins sur le territoire

Conscientes des besoins d'accès à la santé pour les administrés, les communes membres du Grand Dole réfléchissent à l'implantation de nouvelles maisons de santé sur le territoire.

En 2022, les communes de Champvans et de Saint-Aubin ont chacune reçues 150 000 € de la part du Grand Dole (fonds de concours dédié à des projets de rayonnement intercommunal) pour la création de deux nouvelles maisons de santé.

Le projet de maison médicale de la commune de Champvans comprend 7 cabinets pour accueillir à minima 2 médecins, deux infirmières, 1 kinésithérapeute, et 3 autres professions paramédicales. A terme, la pharmacie devrait également se joindre à cette installation.

La maison médicale de Saint-Aubin accueillera quant à elle 3 médecins, 2 ophtalmologistes, 1 neurothérapeute, 1 psychologue, et un cabinet d'infirmière, dans les anciens locaux du marché couvert qui seront réhabilités.

En parallèle, à l'hôpital Louis-Pasteur de Dole, les travaux pour l'aménagement d'un nouveau plateau ambulatoire (4 salles de

blocs opératoires et une unité de chirurgie ambulatoire) sont en cours.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positif au regard de la lutte contre le changement climatique, car les travaux réalisés permettent d'avoir des bâtiments économes en énergie ;
- positif au regard de la protection de la biodiversité et des milieux pour le projet de Saint-Aubin car la réhabilitation d'un bâtiment existant a permis d'éviter une nouvelle artificialisation, ainsi que pour le projet de Champvans qui réutilise une parcelle déjà artificialisée pour cette nouvelle construction ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positif au regard de la transition vers une économie circulaire pour le projet de Saint-Aubin car il s'agit d'une réhabilitation et réutilisation de bâtiment déjà existant.

55. Mise en œuvre du Contrat Local de Santé à l'échelle du Pays Dolois

La mise en œuvre du Contrat Local de Santé (CLS), projet porté par le Pays Dolois, reprend suite à une interruption involontaire du projet due à l'épidémie de Covid-19. Ainsi, en 2022 :

- Le diagnostic local de santé a été actualisé après la crise sanitaire,
- La directrice du pays dolois pays de Pasteur a rencontré la nouvelle déléguée départementale de l'ARS,
- Et la démarche a de manière générale été relancée par une délibération concordante des 4 EPCI du Pays Dolois au printemps 2022.

Un volet « santé mentale » devrait normalement être intégré dans le futur Contrat Local de Santé, en lien avec le CHS de Saint-Yllie, ainsi qu'un volet environnemental fort (qualité de l'air, lutte contre l'ambroisie, lutte contre les perturbateurs endocriniens).

Moyens humains mis en œuvre en 2022 : temps de la directrice Pays Dolois Pays de Pasteur (environ 50 heures)

Partenaires : ARS, Hôpital Louis Pasteur, CTPS en cours de constitution, CHS de Saint-Yllie. Une liste qui a vocation à s'élargir dans les prochains mois.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations, en permettant l'accès de tous à la santé, cela réduit les inégalités sociales et territoriales dans le domaine de la santé ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains, au vu de son impact sur l'accès à la santé et le développement de l'offre de soins. ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2023 et pistes d'amélioration :

Recrutement d'un chargé de mission CLS, élaboration du programme d'action et signature du contrat.

Favoriser l'accès aux services pour les seniors

Le nombre de seniors et le gain en espérance de vie sont en constante évolution. La politique du « bien vieillir » est devenue ainsi un enjeu important pour le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

56. Rompre l'isolement

Les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) du territoire contribuent à rompre l'isolement des personnes âgées en organisant différents services :

- Portage de repas à domicile,
- Livraison de colis de Noël,
- Proposition d'une téléassistance,
- Etc.

Certaines animations sont également ouvertes à tout le territoire : le CCAS de la Ville de Dole par exemple organise des guinguettes au cours de l'année et d'autres animations lors de la semaine bleue au mois d'octobre, qui ne bénéficient pas qu'aux habitants de la Ville de Dole.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite des actions en 2023 et pistes d'amélioration :

Poursuite des actions et optimisation du transport lié à la livraison des repas à domicile (par les CCAS et communes du territoire).

57. Construction d'habitats Seniors

Le territoire du Grand Dole est aujourd'hui doté de plusieurs habitats seniors de formes différentes (résidences autonomie, EHPAD, etc.) et plusieurs communes ont identifiés le besoin de proposer plus d'habitats pour les personnes âgées. Différents projets sont à l'étude mais aucun habitat senior n'a été construit ou livré en cette année 2022.

Poursuite de l'action en 2023 et pistes d'amélioration :

Chaque commune poursuit ses réflexions et envisage également des réhabilitations énergétiques pour ces bâtiments afin de limiter les consommations énergétiques de ces futurs habitats.

Favoriser l'accès à une alimentation locale de qualité

Favoriser l'accès pour tous à une alimentation équitable, saine, gustative, porteuse de lien social et respectueuse de l'environnement est un enjeu important pour notre territoire.

58. Mise en œuvre du Plan Alimentaire Territorial à l'échelle du Pays Dolois

Le PAT porté par le Pays Dolois Pays de Pasteur a connu de belles avancées en 2022 :

- Finalisation du diagnostic alimentaire et agricole et présentation au conseil de Développement,
- Engagement dans la démarche InterPAT,
- Soutien aux actions de la Grande Tablée dans la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- Début de travail collaboratif avec Initiatives Dole Territoire sur l'aide à l'installation pour les agriculteurs,
- Concrétisation du projet d'extension et de mise aux normes de l'abattoir départemental de volailles de cramans, dont prise en compte du bien-être animal,
- Suivi du projet de déménagement de la fruitière de comté de Chevigny.

Moyens humains mis en œuvre en 2022 : 0,5 ETP (directrice du Pays Dolois – Pays de Pasteur)

Partenaires : Les 4 EPCI du Pays, la Chambre d'Agriculture, l'Etat (DDT, DRAAF), la Région, Juralliance, la Banque Alimentaire, Initiatives Dole Territoire, les ASA, Interval, Fruitières

Evaluation mise en place : 10 indicateurs prévus au PAT labellisés

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positif au regard de la lutte contre le changement climatique, en promouvant une alimentation de qualité et de proximité ;
- positif au regard de la protection de la biodiversité et des milieux, notamment via l'action "développer une irrigation collective et solidaire en plaine du Finage dans l'objectif d'économiser l'eau, conserver les exploitations familiales, abonder les circuits courts" ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations, au vu de la collaboration avec la Grande Tablée pour limiter le gaspillage alimentaire, pour travailler sur l'équilibre alimentaire et la santé, mais aussi avec la Banque Alimentaire dans son ouverture aux denrées locales ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positif au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2023 et pistes d'amélioration :

Recrutement d'un chargé de mission, accélération de la mise en œuvre des 10 actions du PAT.

59. Conforter le rôle du Syndicat Mixte de la Grande Tablée

Depuis le 1er septembre 2017, la compétence de la restauration scolaire a été reprise par l'intercommunalité. Six prestataires assurent la confection et/ou livraison des repas à destination des restaurants scolaires du territoire du Grand Dole. Parmi ceux-là, le syndicat mixte de la Grande Tablée livre aujourd'hui 27 restaurants scolaires (Authume, Brevans, Champvans, Choisey, Damparis, Le Deschaux, Foucherans, Menotey, Parcey, Romange, Rochefort sur Nenon, Sampans, St Aubin, Tavaux, Villette les Dole et les 10 restaurants dolois).

La Grande Tablée a donc produit cette année 277 229 repas à destination des enfants en période scolaire et pendant les vacances, en plus des milliers de repas préparés chaque année pour les résidences autonomes et la livraison de repas à domicile proposée par exemple par le CCAS de Dole.

La Grande Tablée favorise les circuits courts avec un apport en termes de volume d'achat de plus de 28% de produits locaux, 6% de produits sous signe de qualité (labels) et plus de 33% de produits bio. Parmi ces produits, nous pouvons citer :

- Des crèmes desserts à base de lait à comté proviennent de Fromajura à la Chaumusse,
- Les viandes de bœuf, de veau et de porc IGP sont en provenance du Jura,
- Les légumes frais et bio sont produits en partie à Rahon, Perrière sur Saône et Auxonne,
- L'huile bio utilisées dans les crudités est fabriquée par l'Arbre à Huile à Lons le Saunier,
- Le pain est confectionné par deux artisans boulangers grand dolois.

La politique de développement de la Grande Tablée est de produire un maximum de préparations fait maison avec des produits frais et locaux, favorisant une provenance permettant une traçabilité sans équivoque. Conformément à la loi Egalim, le syndicat propose également une fois par semaine des repas végétariens, essentiellement des recettes maison à partir de produits bio.

De plus, depuis l'automne 2020, des ateliers cuisine avec une dizaine d'enfants d'ALSH sont organisés une fois par mois, par le chef cuisinier, dans le but de leur faire découvrir la cuisine centrale et les sensibiliser à la lutte contre le gaspillage et à l'utilisation raisonnée des matières premières.

La Grande Tablée s'engage également dans un processus plus global de lutte contre le gaspillage alimentaire :

- Depuis 2018, une convention de dons a été signée avec l'association des restos du cœur, qui permet de donner à l'association des barquettes qui n'ont pas été consommées (en cas de fermeture de classe pour cas de covid par exemple) ;
- Une étude interne menée en 2021 avait permis de mesurer que le volume de matières premières traité par an est de 355 tonnes soit 30 tonnes par mois et que le pourcentage de perte est de 0,4 % soit 120kg /mois. De nouvelles procédures ont depuis été mises en place pour sensibiliser l'ensemble des agents et encore réduire de gaspillage telle que la pesée systématique des préparations ;
- Le grammage des portions de maternelle avait également été réduit, ce qui permet d'ores-et-déjà d'éviter 8 tonnes de déchets alimentaires par an rien que sur les temps scolaires ;
- Un diagnostic complet de gaspillage alimentaire sur les sites de restauration scolaire a également été lancé en cette année 2022-2023, en collaboration avec le pôle Actions Educatives du Grand Dole. L'ensemble des sites devrait ainsi être évalué pendant cette nouvelle année scolaire.

Le syndicat mixte va également plus loin pour améliorer la gestion des déchets générés par son activité :

- des composteurs sont installés à côté de la cuisine centrale de la Grande Tablée. Gérés par la régie de quartier des Mesnils-Pasteur, le compostage des épluchures de fruits et légumes utilisés dans la préparation des repas permet la valorisation in situ de ces déchets. Le compost mature est ensuite utilisé sur les jardins familiaux à deux pas de la cuisine.
- Depuis la rentrée 2020, la Grande Tablée s'est attaquée à diminuer les emballages et à viser la sortie du « tout plastique ». Elle a notamment adopté des conditionnements en vrac pour le lait bio et la crème bio, la compote et le fromage blanc bio. Elle travaille avec les fournisseurs pour qu'il diminue globalement les emballages et utilisent des contenants réutilisables. C'est déjà le cas pour l'ENIL BIO par exemple qui livre les 3500 yaourts en cagettes réutilisables et l'entreprise ROYER qui livre la viande en caisses réutilisables.
- Pour le conditionnement et le transport, la Grande Tablée utilise des barquettes en polypropylène : elles sont actuellement recyclables sur les sites de restauration satellites. Des recherches de solution sont en cours pour permettre une alternative au polypropylène, matériau qui sera interdit pour la remise en température des plats à compter de 2025.

Enfin, avec la réfection des locaux, la Grande Tablée a fait l'acquisition d'un optimiseur de puissance électrique qui permet de réaliser des économies d'énergie significatives, notamment au niveau de la chaîne du froid. Plusieurs chambres froides sont branchées sur l'optimiseur de puissance qui régule la température en fonction de la demande. La consommation électrique n'est pas constante et elle s'adapte aux besoins permettant ainsi une meilleure gestion.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positif au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- positif au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positif au regard de la transition vers une économie circulaire.

Accompagner la transition écologique

Sensible aux enjeux liés à la transition écologique, l'intercommunalité s'attache à construire un modèle de développement durable renouvelant notre façon de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble afin de répondre aux grands défis environnementaux du changement climatique, de la rareté des ressources, de la perte accélérée de la biodiversité et de la multiplication des risques sanitaires environnementaux.

60. Protéger et mettre en valeur la biodiversité

La communauté d'agglomération du Grand Dole mène plusieurs actions simultanées pour contribuer à la protection de la biodiversité.

Premièrement, l'intercommunalité anime le dispositif Natura 2000 (avec l'équivalent de 2 ETP) sur les sites de la Forêt de Chaux et du Massif de la Serre. L'objectif de ce programme européen est de maintenir une diversité biologique et un bon état de conservation des espèces et des milieux tout en tenant compte des exigences économiques et sociales. Les missions consistent à l'acquisition de connaissance, réaliser une veille environnementale, mettre en place différentes contractualisations, animer des actions de sensibilisation auprès des habitants et mener des actions de communication.

Ces espaces préservés sont également des lieux de loisirs et de ballades privilégiés des habitants du Grand Dole.

En 2022, le démarrage de l'actualisation des documents d'objectifs a été initié (diagnostics, définition d'objectifs et élaboration d'un programme d'actions en concertation avec les acteurs du territoire).

Le Grand Dole gère également le réseau des Espaces Naturels Sensibles des Monts Dolois (détaillé à l'action 98 de ce rapport). En préservant ces espaces et en organisant différentes animations autour de ce sujet, toutes les actions mises en œuvre contribuent également à la protection et valorisation de la biodiversité présente sur les Monts Dolois.

La communauté d'agglomération travaille aussi et depuis plusieurs années à la mise en place d'un observatoire local de la biodiversité et un budget de près de 140 000 € est alloué à ce projet pour la période 2022-2025. En effet, le projet a connu des avancées intéressantes en 2022 avec l'engagement du projet avec 5 structures partenaires : l'Agence Régionale de la Biodiversité, Conservatoire Botanique National de Franche-Comté – Observatoire Régional des Invertébrés (CBNFC-ORI), la Ligue de Protection des Oiseaux de Bourgogne Franche-Comté (LPO BFC), la Fédération de Pêche du Jura, et le Conservatoire des Espaces Naturels de Franche-Comté (CEN FC).

Ce projet permettrait d'améliorer la connaissance locale de la biodiversité et de favoriser sa diffusion au sein de la population, à travers de multiples actions et projets pédagogiques, à travers la mobilisation d'élus et experts locaux, la prise en compte de ces connaissances lors des réflexions d'aménagement du territoire. En plus de protéger la biodiversité, les projets portés par les communes tels que la création d'un verger pédagogique contribue également à améliorer le cadre de vie des habitants.

De plus, la communauté d'agglomération finance à hauteur de 40 000 € par an des partenaires associatifs qui mènent des actions complémentaires sur le territoire pour la protection de la biodiversité, comme :

- le CBNFC-ORI : assistance technique et veille environnementale,
- la LPO : animation du projet de restauration et de plantation de vergers dans le cadre du Plan régional de conservation de la Chevêche d'Athéna et animation du plan de conservation de la Rainette verte, contribution à la mise en œuvre de l'observatoire de la biodiversité de la commune de Champvans,
- Dole Environnement : aménagement de barrières-guide sur un secteur d'écrasement de batraciens sur la RD322 à Fouchers, animation du plan de gestion participatif avec le RPI de Romange (dans le cadre du Contrat de Transition Ecologique et Industriel du Grand Dole), contribution à la mise en œuvre de l'observatoire de la biodiversité de la commune de Champvans,
- Fédération des chasseurs du Jura : animation de l'Observatoire de la biodiversité à Saint-Aubin, gestion d'une prairie humide et d'une pelouse sèche à Jouhe.

Enfin, le service environnement du Grand Dole a contribué en 2022 à des mesures de protection de la biodiversité liées au projet d'aménagement de la voie Grévy en voie verte. Ainsi, une centaine de nichoirs pour les oiseaux ont été installés, et une

haie de plus de 170 mètres de long a été plantée sur un terrain communal de Crissey dans le but de proposer un nouvel habitat à certaines espèces animales si le leur avait été endommagé par les travaux de la voie verte.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positif au regard de la lutte contre le changement climatique, en protégeant ces espaces naturels qui sont de réels puits de carbone ;
- positif au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2023 et pistes d'amélioration :

Il est prévu de dégager des moyens humains supplémentaires en 2023 pour redynamiser le projet d'observatoire de la biodiversité.

61. Faire émerger une culture environnementale sur le territoire

En 2022, le Grand Dole a organisé en collaboration avec la Ville de Dole des animations à l'occasion des semaines du développement durable dont le thème de cette année était « Agir au quotidien ». Du 17 septembre au 15 octobre, plus de 24 animations étaient proposées gratuitement à l'ensemble des administrés du territoire. De multiples thématiques étaient abordées à travers ce programme : prévention des déchets, protection de la ressource en eau, gestion des eaux usées, énergies renouvelables, rénovation thermique, qualité de l'air, alimentation, protection de la biodiversité, etc.

Moyens humains mis en œuvre en 2022 : 0.1 ETP

Partenaires : Ville de Dole, SICTOM de la zone de Dole, ALCG, Dole Environnement, DOLEA, Sogedo, ATMO BFC, AJENA, Coop'agir, Dole Biogaz, GRDF, Keolis, Opale Energies Naturelles, Octopousse, le Serpolet, et EPCC Terre de Louis Pasteur.

Evaluation : malgré une communication tardive et des événements concurrentiels, certaines animations ont rencontré un franc succès et d'autres moins selon les thématiques.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positif au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- positif au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positif au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2023 et pistes d'amélioration :

Il est prévu de réitérer ces animations à l'occasion des semaines du développement durable mais plusieurs formats seront étudiés.

Ces actions de sensibilisation se poursuivront également dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial que le Grand Dole a signé avec l'ADEME.

62. Lutter contre les pollutions visuelles

Le Projet de règlement local de publicité intercommunal (RLPi) est entré dans la phase de consultation en 2022 après son arrêt par le Conseil communautaire en séance du 16/12/2022. L'approbation de ce règlement, prévue fin 2022, permettra l'entrée en vigueur de règles plus restrictives et harmonisées à l'échelle de l'intercommunalité dès janvier 2023 pour les enseignes et les publicités.

Moyens humains mis en œuvre en 2022 : Environ 20 jours d'ETP

Pilotage de l'action : comité de pilotage réunissant des élus du Grand Dole et des communes à enjeux en matière de publicités et enseignes + concertation publique en 2022 avec enquête publique en mai

Evaluation mise en place : il existe un diagnostic de 2017 sur les supports de publicité et enseignes en infraction aux règles nationales sur le Grand Dole, celui-ci servira de référence pour évaluer l'impact du RLPI sur le territoire.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positif au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- positif au regard de la protection de la biodiversité et des milieux : la réduction de la durée d'éclairage et du nombre de supports lumineux est favorable à la faune nocturne ;

- neutre au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains : moins de pollutions visuelles, amélioration de la qualité du sommeil du voisinage, amélioration de la qualité des paysages urbains et de leurs abords ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2023 et pistes d'amélioration :

Mise en œuvre du RLPI (sensibilisation, instructions de dossiers de nouveaux supports d'enseignes et de publicités, police de l'affichage, etc.).

63. Renforcer la rénovation énergétique de l'habitat et des bâtiments publics

Fin 2022, le Grand Dole va mener une étude pour la réhabilitation énergétique de la médiathèque de Tavaux et identifier les travaux à réaliser pour un montant de 5000 €. Aucuns travaux de rénovation énergétique n'ont autrement eu lieu en 2022 sur le patrimoine bâtiementaire du Grand Dole.

Concernant l'habitat, le Grand Dole est délégataire des aides à la pierre de niveau 3 : il instruit les demandes de subvention de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) pour l'autonomie, la rénovation énergétique et la réhabilitation des copropriétés. La CAGD a validé en 2022 la mise en œuvre d'un soutien financier aux propriétaires souhaitant réaliser une rénovation énergétique de leur logement et s'inscrit en complément des actions de l'ANAH.

Une évaluation a été menée en cours d'année : 99% des objectifs de réalisation de l'année 2022 étaient déjà atteints au mois d'octobre.

Moyens humains mis en œuvre en 2022 : Une instructrice ANAH à temps plein, une direction de service à 0,20 ETP.

Moyens financiers mis en œuvre en 2022 : 55 000 € pour l'année 2022/2023

Partenaires : SOLIHA JURA, ADIL, AJENA.

Le pilotage est assuré par le Grand Dole et la DDT dans le cadre de la délégation de compétences

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positif au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2023 et pistes d'amélioration :

Poursuivre l'adaptabilité du service aux situations les plus délicates et urgentes.

64. Poursuivre la décarbonation de l'énergie consommée sur le territoire

Au vu de son engagement dans la transition écologique et énergétique, la Communauté d'agglomération du Grand Dole a fait plusieurs choix au cours de cette année 2022 :

- vente d'un terrain à la Ville de Dole en vue de construire une nouvelle chaufferie biomasse pour le réseau de chauffage urbain de la Ville : cette nouvelle chaufferie va permettre au réseau de passer de 50 à 90% d'énergies d'origine renouvelables ;
- lors du renouvellement de son marché public de fourniture d'électricité au 1^{er} janvier 2022, le Grand Dole a fait le choix d'opter pour une fourniture d'électricité verte garantie d'origine pour couvrir 50% de ses besoins, soit environ 3 300 MWh/an, pour un surcoût tarifaire d'environ 0,84 € / MWh ;
- et il en a également fait de même lors du renouvellement de son marché public de fourniture de gaz au 1^{er} juillet 2022 : ainsi, le Grand Dole utilise désormais du biogaz pour couvrir 50% de ses besoins, soit environ 968 MWh / an, pour un surcoût tarifaire de 1,71 € / MWh.

Les projets d'installations de panneaux photovoltaïques sur les propriétés du Grand Dole ont également avancé avec la mise en service au 1^{er} septembre 2022 des ombrières photovoltaïques du parking de Dolexpo, et les travaux qui se poursuivent pour les ombrières du parking de l'Aquaparc.

A terme, ces deux sites devraient produire plus de 2 900 MWh / an d'électricité renouvelable. D'autres sites devraient également voir le jour sur l'aire de covoiturage d'Authume et sur le parking du gymnase Gagnoux à Saint-Aubin.

Partenaires : OPALE Energies Naturelles, Reservoir Sun, Ville de Dole, Dole biogaz.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positif au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- positif au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- neutre au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positif au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2023 et pistes d'amélioration :

La décarbonation de l'énergie utilisée, couplée avec un objectif de réduction des consommations énergétiques dans leur ensemble, est un objectif fort de la communauté d'agglomération du Grand Dole, objectif qui se retrouve bien entendu dans le contrat d'objectif territorial dans lequel la collectivité s'est engagée auprès de l'ADEME.

Assurer une gestion durable de la ressource en eau et maintenir sa qualité

L'eau est un élément naturel indispensable à la vie. À ce titre, elle doit faire l'objet d'une gestion respectueuse tant quantitative que qualitative, afin de garantir l'ensemble de ses usages et fonctions pour l'homme et les milieux naturels.

65. Communiquer sur l'état d'avancement du Schéma Directeur de l'Assainissement

Communication auprès des Elus des communes réalisée en 2022 :

- Présentation de l'Etat d'avancement en Conférence des Maires du 14 avril 2022 (présentation investigations réalisées, résultats et programme intercommunal de travaux nécessaires)
- Présentation aux Maires et adjoints au Maire lors de réunions organisées pour chaque commune ou syndicat concernés des investigations menées sur leur territoire et de leur résultats puis du programme de travaux à conduire en assainissement sur leur commune.

Communication auprès du Grand Public réalisée en 2022 :

- Publication d'un dossier "L'Eau : un or bleu à préserver" dans Grand Dole le Mag n°13 de juin 2022, présentant l'étude réalisée et le plan d'action assainissement (20 M€ sur 10 ans).

Partenaires : Bureau d'Etudes Verdi, communes avec réseau d'assainissement existant

Pilotage de l'action : 29 communes représentées par le Maire et/ou adjoint aux travaux

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- positif au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

66. Mise en œuvre d'un programme d'économie de la ressource en eau dans les bâtiments publics

Plusieurs actions ont été menées en 2022 en ce sens :

- Une étude est en cours au sein du complexe aquatique Pierre Talagrand pour optimiser l'eau lors des vidanges obligatoires de bassin, car il existe un potentiel de recharge d'un bassin nettoyé avec l'eau du prochain bassin à vidanger (Sous couvert autorisation ARS). En attendant ces résultats, l'eau de la vidange des bassins de l'été 2022, une fois déchlorée, a été utilisée par les services Espaces Verts de la Ville de Dole ;
- Une étude a été réalisée à l'Aquaparc pour identifier les potentielles fuites des bassins ;
- Enfin, des pommeaux de douches intelligents ont été installés dans les vestiaires de l'Aquaparc avant la saison estivale : ces pommeaux permettent d'informer l'utilisateur en temps réel de sa consommation d'eau, par palier de 5 litres d'eau consommée, par un système de lumière. Ce projet a été financé en grande partie par le programme des Certificats d'Economie d'Energie.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;

- positif au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- neutre au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positif au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2023 et pistes d'amélioration :

- 200 000 € de travaux sont prévus à l'Aquaparc en 2023 pour résorber l'ensemble des fuites identifiées lors de l'étude en 2022 ;
- Le Grand Dole souhaite également étendre à tous les bâtiments équipés de douches ces dispositifs de pommeaux intelligents : cela représente environ 300 pommeaux pour les bâtiments du Grand Dole, dont 20 déjà réalisés à l'Aquaparc.

67. Coordonner les travaux d'assainissement de la CA du Grand Dole et les travaux de voirie des communes

Des réunions ont été organisées par le service Eau et assainissement du Grand Dole pour chaque commune ou syndicats concernés par des travaux à conduire en assainissement sur leur commune (identifiés dans le cadre du Schéma directeur). A cette occasion, un rappel de présentation de ce Schéma Directeur a été fait auprès des maires et de leurs adjoints, et des échanges ont eu lieu pour anticiper, planifier et coordonner les travaux avec différents travaux de voirie et d'aménagements qui pourraient être prévus en parallèle.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positif au regard de la lutte contre le changement climatique, en limitant la multiplication des travaux d'aménagements (mutualisation) ;
- positif au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- neutre au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

68. Travailler sur la désimperméabilisation des sols

Pour œuvrer à atteindre cet objectif, plusieurs actions ont été mises en place en 2022, avec entre autres :

- Des séances de sensibilisation des élus du Grand Dole par l'organisation d'une réunion pédagogique sur le Zéro Artificialisation des Sols (ZAN) le 4 mars 2022, en lien avec le Pays Dolois.
- Suivi de formations sur les mesures de l'artificialisation / désimperméabilisation des sols par les services pour outiller la collectivité en outils de mesures (Système d'information géographique).

Moyens humains mis en œuvre en 2022 : 10h

Partenaires : Pays Dolois Pays de Pasteur et ses EPCI membres, dans le cadre de la préfiguration d'un Schéma de Cohérence Territoriale.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positif au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- positif au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains, car la désimperméabilisation contribue à l'adaptation au changement climatique ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

69. Mener une réflexion sur les possibles utilisations d'eaux non traitées

Pas d'avancée notable en cette année 2022, exceptée l'initiative de réutilisation de l'eau de vidange des bassins de l'espace aquatique Pierre Talagrand pour les espaces verts de la Ville de Dole.

70. Étude sur la sensibilité des nappes phréatiques face aux pollutions

Cette action sera mise en œuvre dans le cadre du Projet de Territoire de Gestion de l'EAU (PTGE), actuellement en phase de construction, et qui sera porté par le Pays Dolois Pays de Pasteur administrativement, et par le Syndicat Mixte Doubs Loue pour la partie technique.

L'étude approfondie de la quantité et de la qualité de la ressource en eau sur le territoire se dessine comme un objectif principal de ce futur PTGE, dans le cadre d'une politique globale d'adaptation au changement climatique portée par le Grand Dole et ses EPCI voisins.

71. Étude sur la ressource en eau du territoire et adaptation au changement climatique

Cette action sera mise en œuvre dans le cadre du Projet de Territoire de Gestion de l'EAU (PTGE), actuellement en phase de construction, et qui sera porté par le Pays Dolois Pays de Pasteur administrativement, et par le Syndicat Mixte Doubs Loue pour la partie technique.

L'étude approfondie de la quantité et de la qualité de la ressource en eau sur le territoire se dessine comme un objectif principal de ce futur PTGE, dans le cadre d'une politique globale d'adaptation au changement climatique portée par le Grand Dole et ses EPCI voisins.

72. Étude et restauration des cours d'eau en lien avec le Syndicat Mixte Doubs Loue

Le Syndicat Mixte Doubs Loue, à qui le Grand Dole a délégué sa compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), a mené en 2022 plusieurs projets de front :

- Etude de définition d'aménagement d'un franchissement agricole pour un montant de 9000 €, contribuant à un projet plus global de réhabilitation hydroécologique du ruisseau de Falletans ;
- Etude de restauration d'un complexe de mortes au lieu-dit Saint Philippe sur le Doubs, pour un montant de 39 000 € ;
- Etude de définition d'un espace de bon fonctionnement de la Raie des moutelles, pour un montant de 42 500 € ;
- Ainsi que la définition d'un espace de bon fonctionnement sur le secteur des communes Molay et Champdivers, pour un montant de 35 000 €.

Moyens humains mis en œuvre en 2022 : 0.1 ETP au sein du SMDL, 0.4 ETP au sein du service environnement du Grand Dole pour le suivi et la collaboration entre les deux collectivités.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positif au regard de la lutte contre le changement climatique, par le maintien des puits de carbone que sont les zones humides ;
- positif au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- neutre au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

73. Sensibiliser l'usager à la mise en œuvre de récupération des eaux de pluie

Le sujet était abordé à l'occasion des semaines du développement durable lors d'une animation sur la permaculture et le jardinage au naturel à laquelle une vingtaine de personnes ont participé.

Cependant, des projets pourraient voir le jour en 2023 en complément de l'installation de récupérateurs d'eau de pluie sur certaines toitures de bâtiments communautaires (Ideal Standard), ou en lien avec les communes pour l'installation de récupérateurs d'eau de pluie dans les cimetières pour l'arrosage des tombes.

Améliorer le service de gestion des déchets en réduisant son impact environnemental

Avec l'accélération de l'urbanisation, la quantité de déchets à traiter par les collectivités augmente constamment. Des solutions innovantes et respectueuses de l'environnement doivent être développées afin d'assurer une collecte performante des déchets tout en préservant la qualité de vie des habitants.

74. Mise en œuvre de l'obligation de gestion séparée des bio déchets

L'objectif de cette action est de donner la possibilité à tous les habitants de disposer d'un outil pour écarter les biodéchets des Ordures Ménagères Résiduelles, que ce soit par compostage individuel ou via une collecte séparée. A ce sujet en 2022 :

- Une étude est en cours à l'échelle du département du Jura, menée et financée par le SYDOM du Jura (état des lieux, scénarios et conditions de mise en œuvre) et dont les résultats devraient être prochainement partagés avec les syndicats de collecte. Une élaboration de différents scénarii en fonction des gisements identifiés est en cours ;
- En parallèle de cette étude, le SICTOM de la zone de Dole travaille en interne à l'identification de différents secteurs tests potentiels pour la future mise en œuvre du scénario choisi pour la gestion séparée des biodéchets ;
- Des composteurs individuels sont toujours vendus par le SICTOM au montant de 15 € (soutien financier du SICTOM de 50 € par composteur) ;
- Enfin, le SICTOM de la zone de Dole conventionne avec la régie de quartier des Mesnils Pasteur pour encourager l'installation de composteurs collectifs et entretenir ces sites.

Ce travail a nécessité la restructuration de l'équipe prévention au sein du SICTOM.

Evaluation mise en place : une caractérisation des OMR a été menée en avril 2022 sur des tournées en milieu rural, semi-urbain et urbain pour servir de référentiel sur la situation de départ.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positif au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- positif au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- neutre au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positif au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2023 et pistes d'amélioration :

- Poursuite de l'étude
- Mise en place de tests collecte et / ou compostage
- Relais des intercommunalités à mettre en place
- Enquête sur les gros producteurs
- Elaboration du plan de déploiement de gestion séparée des biodéchets

Pour tout cela, 1 ETP devrait être affecté entièrement à ces missions en 2023.

75. Plan de prévention des déchets et optimisation de la collecte

En complément d'une étude externalisée en cours, le SICTOM de la zone de Dole travaille actuellement à la mise en place d'un plan de prévention en lien avec le Sydom du Jura, mais n'a pas attendu que ce plan soit formalisé pour mener de multiples actions de sensibilisation :

- Grâce à son équipe prévention et ses ambassadeurs du tri qui multiplient les interventions ;
- Et aux gardiens de déchèterie qui sensibilisent en continu les usagers au bon tri des déchets, qui améliore le recyclage des matières et permet de limiter l'enfouissement des déchets.

Partenaires : Les 4 EPCI adhérents au Sictom, SYDOM du Jura, association régie de quartier des Mesnils Pasteur.

Un suivi des tonnages collectés et de la qualité du tri est réalisé de manière régulière afin d'évaluer ces actions de prévention . Le recours à l'enfouissement a d'ailleurs baissé de plus de 300 tonnes entre août 2021 et août 2022.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positif au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;

- neutre au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positif au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2023 et pistes d'amélioration :

- Concrétisation d'un plan de prévention en lien avec le SYDOM,
- Redéploiement des moyens humains pour contribuer à ce plan.

L'ensemble des actions de prévention et d'optimisation du service de collecte et de traitement des déchets en général sera valorisé et encouragé par le contrat d'objectif territorial que le Grand Dole a signé avec l'ADEME en cette année 2022. Un partenariat technique sera mis en place avec le SICTOM de la zone de Dole pour œuvrer à l'atteinte des objectifs en matière d'économie circulaire.

76. Favoriser les bons gestes au quotidien

Cet objectif rejoint le précédent et nécessite de grands efforts de communication et de sensibilisation du Sictom pour simplifier le geste de tri des administrés.

Le SICTOM a organisé le 15 octobre 2022 une grande journée portes-ouvertes à l'occasion de ses 50 ans : l'opportunité pour les visiteurs d'en savoir plus sur les filières de recyclage des matières triées et un bon moyen de sensibiliser aux consignes de tri à respecter.

En complément, le SICTOM de la zone de Dole souhaite favoriser également le geste de tri pour toutes les consommations hors foyer (type événementiel). Il a pour cela expérimenté en 2022 l'installation de nouvelles bornes de tri lors des événements, comme par exemple le festival Cirque et Fanfares où trois bornes avaient été installées. La qualité du tri était très satisfaisante grâce à des consignes claires apposées sur la borne.

La customisation de ces anciens points d'apports volontaires aériens de verre pour tester ce dispositif de tri canettes et bouteilles plastiques a coûté 5000 € au SICTOM.

Le SICTOM évalue attentivement la quantité et la qualité de la matière recyclable captée pour définir si le dispositif doit être étendu ou optimisé.

Partenaires : Organismes d'événements

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positif au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- neutre au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positif au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2023 et pistes d'amélioration :

- Plan de prévention en lien avec le SYDOM du Jura
- Déploiement d'envergure du dispositif de tri hors foyer dans le cadre des potentiels soutiens nationaux (à confirmer)
- Travail collaboratif avec les collectivités en charge des compétences propreté et culture

77. Réduire les déchets verts collectés en favorisant la gestion de proximité

Un état des lieux complet a été réalisé à l'échelle du territoire du SICTOM en cette année 2022 et différentes solutions de traitement sont à ce jour envisagées grâce à différents retours d'expériences obtenus d'autres communes, d'autres syndicats, y compris pour des projets de végétation. La valorisation locale agricole de ces déchets verts a également été étudiée et les professionnels du paysage ont été rencontrés ou sont sur le point de l'être en cette fin d'année 2022.

Ressort de ces réflexions internes un projet de végétation, dont le lieu est à définir pour optimiser le transport associé (transport des déchets verts mais aussi transport de la matière valorisée auprès des utilisateurs). Celui-ci est chiffré à environ 150 000 €.

Partenaires : EPCI adhérents, association d'agriculteurs, communes du territoire

Plusieurs indicateurs sont regardés et suivis pour évaluer la pertinence d'un tel projet : quantité de déchets verts collectés, compost produit, nombre d'exploitants bénéficiaires de la valorisation agricole, nombre de kilomètres parcourus, consommation de carburant de l'association, production moyenne par an et par habitant, etc.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positif au regard de la lutte contre le changement climatique ;

- positif au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- neutre au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positif au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2023 et pistes d'amélioration :

- Limitation d'accès des professionnels aux dispositifs destinés aux ménages : effort à faire de communication et de collaboration avec les professionnels concernés
- Travail de proximité avec les agriculteurs pour accentuer la valorisation agricole
- Amélioration de la qualité du compost

Poursuivre la transformation numérique du territoire

En développant les outils numériques dans toutes les communes du territoire, l'objectif est d'offrir une multitude de services connectés capables à la fois de répondre aux nouveaux usages, aux nouveaux modes de consommation des habitants, mais également d'accompagner la transition écologique. L'aménagement numérique est une clé pour l'attractivité, la compétitivité et l'égalité des territoires.

78. Finalisation du déploiement de la fibre optique FTTH sur le territoire

Le déploiement du très haut débit concerne l'ensemble des communes du Jura en dehors des collectivités couvertes par un opérateur privé. Pour le Grand Dole, seule la ville de Dole est concernée par l'intervention d'un opérateur privé (Orange) et ne rentre donc pas dans le projet de déploiement du conseil départemental.

Le réseau établi par le conseil départemental du Jura sur le territoire de la CAGD est la propriété du département. Le 12 juillet 2017, le Département du Jura et la CAGD ont signé une convention de partenariat pour le déploiement du réseau départemental à très haut débit. La CAGD y a établi une liste des communes à traiter prioritairement (phase 1 – en cours de finalisation), en fonction du débit de connexion internet très faible de certaines communes et suivant des facteurs économiques.

En décembre 2020, le conseil départemental du Jura a attribué à la société Altitude Infrastructure la délégation de service public pour la construction, l'exploitation, la maintenance et la commercialisation du réseau Très Haut Débit (THD) du Jura. Cette DSP permettra de terminer la couverture FTTH sur le territoire de la CAGD d'ici 2024.

L'engagement financier de la CAGD pour ce projet est de 250 000 € pour 2022.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2023 et pistes d'amélioration :

Poursuite du déploiement.

79. Animation d'ateliers numériques sur le territoire

Afin de mettre en place des ateliers numériques dans les communes, la CA du Grand Dole, avec l'aide de l'État, a recruté deux conseillers numériques à temps plein. Les ateliers ont pu commencer le 02 mai 2022, avec l'organisation d'un atelier tous les 15 jours dans 17 communes volontaires et 2 maisons France Services (hors juillet et août).

Au total, 126 ateliers ont été organisés gratuitement à ce jour, soit 294 heures, pour 186 participants dont la plupart se réinscrivent d'une séance à l'autre.

Moyens humains mis en œuvre en 2022 : 2 ETP consacrés à l'organisation des ateliers et à la préparation des supports

Partenaires : Les communes volontaires et les Maisons France Services de Dole et Tavaux

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;

- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2023 et pistes d'amélioration :

Des réflexions sont en cours pour pouvoir proposer des soirées thématiques, sur des sujets d'actualité (ex. réseaux sociaux, les écrans et les enfants...) afin de toucher une autre cible d'habitants.

Sécuriser l'espace public et stratégie locale de prévention de la délinquance

Les routes, les places, les rues piétonnes sont des espaces publics où l'ensemble des habitants et utilisateurs se croisent et se côtoient. La prise en compte de la sécurité au travers de l'aménagement de ces espaces contribue à l'amélioration de l'ambiance urbaine. Ces aménagements, qui prennent en compte les besoins des personnes, permettent ainsi aux publics de coexister et de vivre ensemble de façon plus harmonieuse.

80. Déploiement de la vidéo protection sur le territoire

Le déploiement de la vidéoprotection est en cours conformément aux objectifs initiaux, sur 11 communes du Grand Dole. Environ 40 caméras supplémentaires ont été installés sur le territoire en 2022.

Chaque commune assume le coût de l'investissement dans les caméras, mais le Grand Dole soutient les communes en prenant en charge les coûts liés à la maîtrise d'ouvrage pour environ 15 000 euros.

L'action est pilotée par le service prévention et tranquillité publique du Grand Dole, en lien avec le Club Acheteurs géré par le service commande publique, et supervisée par les différents élus en charge. Le lien avec les communes ayant bénéficié de la commande groupée est permanent, ainsi qu'avec les titulaires du marché que sont les sociétés ENGIE et EIFFAGE.

Une méthodologie d'évaluation a été mise en place et le nombre d'actes de délinquance et d'incivilités est suivi en ce sens.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- positif au regard de la protection de la biodiversité et des milieux, car les caméras vont permettre de limiter les dépôts sauvages de déchets, susceptibles de générer une pollution importante des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains, car le projet vise à améliorer le sentiment de sécurité et donc contribue à l'amélioration du cadre de vie. ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2023 et pistes d'amélioration :

Poursuite du déploiement jusqu'en 2024

81. Réflexion sur la mise en place d'une police intercommunale

Les discussions pour la mise en place d'une police intercommunale se poursuivent entre les élus du Grand Dole et les communes membres, mais aucune avancée notable pour ce projet n'est à relever pour 2022.

82. Sécurisation et prévention routière intercommunale

De nombreuses actions de prévention ont été réalisées par le service prévention et tranquillité publique du Grand Dole en 2022, notamment dans les écoles, collèges et lycées du territoire, ce qui permet en moyenne de sensibiliser 2000 enfants et adolescents par an.

Cette action est menée en collaboration avec plusieurs partenaires comme l'éducation nationale, le centre formation Sylvain Ramel, la ligue contre la violence routière mais aussi une trentaine de bénévoles.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positif au regard de la lutte contre le changement climatique, car une sensibilisation à l'utilisation des modes doux est réalisée en même temps ;

- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains, le but étant de prévenir les comportements déviants susceptibles d'être dangereux et de provoquer des accidents graves ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

83. Améliorer la prévention auprès du public "jeunes exposés à la délinquance"

Sur ce sujet aussi de nombreuses actions de prévention sont organisées chaque année par le Grand Dole, auprès des mêmes publics (écoles, collèges, lycées). Les sujets suivants sont abordés : laïcité, respect, tolérance, valeurs de la République, mais aussi prévention du harcèlement. Une sensibilisation sur les déviances et des conseils pour développer des réflexes d'autoprotection sont également au programme.

3 agents préparent et réalisent ces interventions, en partenariat avec l'Etat, l'éducation nationale, mais aussi avec des troupes de comédiens dont les prestations aident à sensibiliser les jeunes.

Le Grand Dole a accordé un budget de 14 000 € en 2022 pour cet objectif, pour 1500 élèves sensibilisés.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

AXE 3 – ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT DU TERRITOIRE

L'objectif est de développer l'attractivité et le rayonnement du territoire en faisant la promotion des atouts des communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Avec ses héritages légués par des siècles de vie et de développement, ses monuments historiques, ses forêts, sa biodiversité, ses infrastructures de qualité, la Communauté d'Agglomération peut se positionner comme une grande destination française, voire européenne.

Développer les atouts touristiques, les équipements de loisirs et de plein air

Avec sa position géographique avantageuse, son environnement naturel, son patrimoine et ses nombreux services, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole offre à ses habitants un cadre et une qualité de vie privilégiés.

84. Digitalisation du territoire et développement du tourisme numérique

Dole Tourisme a mis en place à l'été 2022 l'application Jur'Aventure, en partenariat avec Jura Tourisme et les autres EPCI du Jura. Cette application numérique, à l'initiative de Jura Tourisme dans le cadre de ses missions de valorisation du territoire et d'animation du réseau des offices de tourisme, devrait permettre aux touristes, visiteurs et habitants de découvrir le département du Jura et ses richesses à travers des propositions de parcours ludiques d'itinérances.

Le lancement de cette application contribue à un objectif plus global de développement des usages du numérique et de digitalisation de l'offre touristique pour répondre aux nouvelles tendances.

Dole Tourisme travaille également à la généralisation des QR codes sur ces documents d'information et de présentation.

Tout ceci contribue à la réduction du nombre d'impressions par Dole Tourisme, notamment des agendas touristiques.

Moyens humains mis en œuvre en 2022 : 80 heures (réunions, repérages terrain, bilan)

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations, car contribue à l'attractivité du territoire ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

85. Finalisation du projet de réhabilitation de l'ancienne voie ferrée "Voie Grévy" en voie douce et aménagements des liaisons dans les communes

Les finitions de la voie Grévy ont été réalisées au cours de l'année 2022. L'installation de panneaux de valorisation de la voie et de mobiliers est prévu pour la fin de l'hiver 2022-2023.

Afin d'évaluer la fréquentation de cette nouvelle voie verte, un compteur vélo a été installé derrière l'ancien bâtiment du fret ferroviaire (rue de Crissey).

Moyens humains mis en œuvre en 2022 : 0.1 ETP

Partenaires : communautés de communes du Val d'Amour et de la Plaine Jurassienne ainsi que les communes traversées (Dole, Crissey, Villette les Dole, Parcey, Nevy les Dole)

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positif au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux car des actions de compensations prévues conformément au dossier déposé auprès de l'autorité environnementale engagées : reconstitution de haies, habitat reptiles, oiseaux. Les premiers nichoirs ont ainsi été posés fin 2022 et 170 mètres linéaires de haies seront plantés en décembre 2022 ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positif au regard de la transition vers une économie circulaire.

86. Aménagement ou réhabilitation d'aire de jeux et de parcours santé dans les communes

Les communes d'Audelage et de Fouchers ont chacune bénéficié de subventions grâce au fonds de concours communal du Grand Dole pour soutenir leur projets respectifs d'aménagement d'aires de jeux en 2022.

Moyens financiers mis en œuvre en 2022 : 15 544 € de soutien à ces deux projets.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains, au vu de la satisfaction des familles et de la redynamisation que cela peut apporter à une commune ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

87. Développer l'offre d'hébergements de grande capacité et communiquer davantage sur les structures existantes

Ex. : encourager l'adhésion aux labels touristiques existants, recenser le patrimoine foncier de la CA du Grand Dole et les porteurs de projets touristiques, valoriser le patrimoine mobilier parfois vieillissant, référencer les propriétaires de résidences secondaires pour valoriser les lots non marchands...

Face à ce manque constaté sur le territoire d'hébergements de grande capacité, Dole Tourisme conseille et oriente les opérateurs touristiques privés vers ce nouveau débouché de clientèle. Les porteurs de projets potentiels sont également réorientés vers le conseil régional de Bourgogne Franche-Comté qui peut leur octroyer des aides financières touristiques régionales.

Ces échanges et concertations avec les opérateurs nécessite un 0.1 ETP à Dole Tourisme.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2023 et pistes d'amélioration :

Poursuite de la démarche auprès des opérateurs privés, mise à jour des documents supports, accompagnement d'un projet potentiel vers le secteur de la gare de Dole.

88. Renforcer la gastronomie

La gastronomie occupe une place importante dans le patrimoine grand dolois. Dans le but de renforcer la visibilité et l'attractivité due à cette spécialité, le Grand Dole aimerait gagner en reconnaissance, avec par exemple le décernement d'un label, développer des parcours itinérants dédiés à la découverte de la gastronomie, développer et recenser les marchés de producteurs locaux, etc.

Pour contribuer à cet objectif a été créé au cours de l'année 2022 la carte gourmande du Grand Dole, qui permet de mieux identifier l'ensemble des acteurs, restaurateurs, artisans de bouche présents localement, ainsi que la signature "Dole à croquer" en partenariat avec 10 acteurs de bouche du territoire et principalement du centre historique de Dole. Cette marque sert à valoriser les événements gastronomiques, les marchés et producteurs locaux, les restaurateurs et artisans renommés.

En parallèle, Dole Tourisme a lancé la commercialisation du pass "dole à croquer" qui permet aux visiteurs de bénéficier d'une dégustation offerte dans les 10 boutiques partenaires (choix de 14 produits locaux à déguster au total). 450 pass ont été vendus entre juin et octobre 2022.

Moyens humains mis en œuvre en 2022 : 0,6 ETP

Moyens financiers mis en œuvre en 2022 : 25 000 euros (budget SPL hello dole)

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;

- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations, Via la mise en réseau des acteurs et la création d'une dynamique collective ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains, grâce à la promotion pour les commerces locaux ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2023 et pistes d'amélioration :

Un bilan de la première année sera réalisé et une démarche d'amélioration continue sera mise en place en fonction des résultats.

89. Améliorer la mobilité depuis l'aéroport Dole - Jura

L'aéroport Dole-Jura présent sur le territoire voit sa fréquentation revenir à des niveaux d'avant crise sanitaire. Pour se rendre à l'aéroport, le moyen de transport le plus utilisé par les passagers restent la voiture, en étant déposé par un proche, ou bien en laissant la voiture sur le parking de l'aéroport le temps de leur voyage.

Les élus du Grand Dole aimeraient proposer aux administrés des solutions alternatives et plusieurs pistes de réflexions ont été évoquées :

- aménagement d'un parking vélo sécurisé, ce qui ne semble pas le plus pertinent car les passagers sont souvent chargés de bagages importants ;
- aménagement d'une liaison piétonne sécurisée entre l'aéroport et le réseau de bus TGD, qui nécessite de traverser la route départementale et donc des concertations avec le département ;
- proposer une desserte de bus dans l'enceinte de l'aéroport : l'idée a été étudiée dès 2016 mais n'apparaît pas comme prioritaire pour le réseau TGD et impacterait négativement tous les autres usages du quotidien du secteur Tavaux (desserte des établissements scolaires, des entreprises, des commerces, etc.). A ce sujet, le Grand Dole reste ouvert aux propositions qui pourront être faites dans le cadre du renouvellement de la concession de service public pour l'exploitation du réseau TGD ;
- mise en place d'un système de navette et de taxi par le secteur privé.

Toutes ces idées nécessitent de la concertation avec le département ainsi qu'avec leur délégation de service public gestionnaire de l'aéroport, mais également avec le secteur du transport privé, et les réflexions se poursuivent.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- non évalué à ce jour au regard de la lutte contre le changement climatique (dépendra des solutions mises en place) ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2023 et pistes d'amélioration :

Poursuite de la concertation avec les différents partenaires pour pouvoir trouver des solutions à pérenniser.

90. Mettre en avant le patrimoine naturel et fluvial

Le Grand Dole poursuit sa collaboration avec le département du Jura pour la réalisation et amélioration continue du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR). Ainsi, de nouveaux sentiers de randonnées ont été aménagés sur les communes de Saint-Aubin et Tavaux cette année, et cartographiés. (Moyens humains : 70h. Budget : 4 600 €).

Concernant la valorisation du patrimoine fluvial, la collectivité œuvre pour l'élaboration du contrat de canal du Rhône au Rhin et a cette année collaboré à la préparation de l'appel à projets « Bateau de Passagers » lancé par Voies Navigables de France dans le but de trouver un partenaire qui pourrait proposer une activité de plaisance toute l'année, complémentaire à celles déjà existantes.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positif au regard de la lutte contre le changement climatique, car encourage la marche à pied et le vélo ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2023 et pistes d'amélioration :

Le projet de PDIPR devrait se poursuivre en 2023 avec le déploiement de nouveaux sentiers sur le secteur Nord Ouest du territoire.

91. Favoriser l'accueil des touristes sur le canal et le Doubs

Le contrat de canal du Rhône au Rhin, porté par le Grand Dole, VNF, et 7 autres EPCI (CA Belfort, Pays Montbéliard Agglomération, CC des 2 vallées vertes, CC Doubs Baumeois, Grand Besançon Métropole, CC Jura Nord, CC Rives de Saône), contribue à atteindre cet objectif. Une étude d'opportunité sur le développement des activités fluviales et fluviales a été finalisée en 2022 et a contribué à la définition des axes stratégiques qui seront définis pour la mise en œuvre du contrat de canal.

Dole Tourisme a comme chaque année tenu le point accueil /information en juillet et août sur le port de Dole, point de départ également des balades en calèche (proposées 3 fois par semaine).

Une tournée en triporteur avait à nouveau lieu 2 fois par semaine en juillet et août cette année. Ce dispositif a deux objectifs principaux : aller aux devants des touristes et permettre un accueil en dehors de l'office de tourisme, tout en maintenant un contact régulier avec les professionnels du tourisme sur la tournée, avec échanges avec la capitainerie Nicols, une belle aventure, ou encore le camping du Pasquier.

Dans le but d'améliorer également l'accueil des touristes par le parking de l'avenue de Lahr, les toilettes publiques du pavillon des Arquebusiers ont été réouvertes pour l'été.

Moyens humains mis en œuvre en 2022 : 0,2 ETP en juillet et août

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique : mais des projets d'installation de recharge électrique pour vélos et bateaux devraient voir le jour dans les prochaines années grâce au contrat de canal ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux : mais des actions en faveur de la biodiversité devraient être inscrites dans le contrat de canal ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2023 et pistes d'amélioration :

- Validation du plan d'actions et signature du contrat de canal 2023-2027, avant mise en œuvre,
- Mise en place d'un écran numérique d'information à la capitainerie Nicols,
- Proposer un service complet d'eau et d'électricité pour les bateaux de plaisance ainsi que les cyclotouristes,
- Augmenter les tarifs payés par les bateaux de passage à la capitainerie en contrepartie de nouveaux services proposés.

92. Développer le tourisme industriel

Dole Tourisme propose la visite des cités Solvay lors de l'été. Le circuit intègre depuis cette année une nouvelle étape avec la visite des Grands Bureaux, c'est-à-dire la visite des bureaux administratifs de l'entreprise Solvay, un bâtiment imposant chargé d'histoire dont l'architecture externe mais également intérieure, méritait cette étape incontournable dans la découverte du patrimoine.

La durée de la visite est de 2h30. Au programme :

- début du circuit commenté depuis l'église. Les bâtiments sociaux (Ecoles, Centre de formation, église), arrêt devant l'usine, et découverte des deux Cités historiques face à l'usine ;
- puis accueil devant les Grands Bureaux par la Direction de l'entreprise Solvay qui présente l'usine, son historique et sa situation actuelle, ses effectifs, ses productions,
- Puis, découverte des Grands Bureaux : historique de leur construction et visite du rez-de-chaussée.
- Retour avenue de la république et explications des différentes phases de construction des Cités
- La visite se termine par la visite du cloître classé à l'inventaire des monuments historiques et par la diffusion d'un film historique au sien de l'église.

2 visites ont été organisées à l'été 2022 avec un total de 30 visiteurs sur ces 2 visites

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains (des anciens ou actuels salariés de Solvay sont contents de découvrir ou redécouvrir ce patrimoine) ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2023 et pistes d'amélioration :

L'action devrait se poursuivre avec la possibilité d'augmenter le nombre de visites. Des réflexions sont prévues également sur le développement d'un outil permettant la répétition de ces visites tout au long de l'année (type audioguides).

93. Développer le tourisme d'affaires

La Société Publique Locale Hello Dole gère les réservations et la communication autour de différents sites de la Ville de Dole et du Grand Dole tels que la Commanderie, Dolexpo, différentes salles polyvalentes, ou encore Locodole.

Locodole, propriété du Grand Dole, est un nouvel espace de coworking, installé dans le buffet de la gare fraîchement réhabilité. Inauguré le 4 novembre 2021, cet espace a vu doucement sa fréquentation augmenter tout au long de l'année 2022 mais le bilan complet de cette année n'est pas encore réalisé à ce jour (24 novembre 2022). Plusieurs espaces sont à disposition : des postes individuels, des salles de réunions de différentes tailles, ou encore des espaces modulables au rez-de-chaussée pour répondre à la majorité des demandes. Cet espace est donc dédié aux événements professionnels.

En parallèle, les salles de la Commanderie et de Dolexpo contribuent elles aussi à développer le tourisme d'affaires au vu des beaux espaces qu'elles proposent.

En 2021, la Commanderie a ainsi accueilli 65 événements donc 22 liés à des activités économiques et 1 salon. Dolexpo avait lui accueilli 28 événements dont 4 salons et 10 événements liés à des activités économiques (pour comparaison en 2019, avant la crise sanitaire, Dolexpo avait accueilli 45 événements donc 9 salons et 22 événements divers liés à des activités économiques).

Une évaluation de la fréquentation de ces salles est mise en place via la production des rapports annuels de la SPL Hello Dole.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positif au regard de la transition vers une économie circulaire avec la réhabilitation du buffet de la gare pour créer un nouvel espace de coworking.

Poursuite de l'action en 2023 et pistes d'amélioration :

Accentuer la communication sur Locodole à l'échelle régionale voire nationale.

94. Favoriser la notoriété du Grand Dole à l'échelle régionale

Cet objectif est sous-jacent à ce jour à l'ensemble des actions menées par Dole Tourisme. Il pourrait être formalisé dans les prochains mois par différentes actions, telles que la participation de Dole Tourisme à de nouveaux forums nationaux et internationaux afin d'améliorer la visibilité et l'attractivité du territoire du Grand Dole. De nouveaux partenariats pourraient également voir le jour.

Valoriser notre histoire et relier nos patrimoines

La réhabilitation et la valorisation du patrimoine constituent un enjeu stratégique pour le tourisme et contribuent également à créer un véritable sentiment d'appartenance au territoire.

95. Identifier et communiquer sur le patrimoine des communes

La compétence de valorisation du patrimoine historique dépend de chaque commune. Cependant, le Grand Dole vient en appui sur cette compétence via les aides financières qu'il peut octroyer pour des projets de réhabilitation de patrimoine historique via son fonds de concours communal, mais également pour accroître la visibilité des événements communaux liés au patrimoine.

Ainsi, à l'occasion des Journées du Patrimoine (JEP) 2022, le Grand Dole a pu collecté des informations sur les actions, projets et visites organisées par les communes volontaires. Le thème de cette édition était « Patrimoine Durable », de circonstance avec le défi qui se présente aux propriétaires : comment adapter le patrimoine historique au changement climatique, à la transition énergétique et aux modes de déplacement doux ?

Dix communes ou associations communales ont ainsi portés des projets à l'occasion de ces JEP :

- Lavans-lès-Dole, Lavangeot et Romange, au cœur du sujet avec l'organisation d'une balade pédestre de découverte du patrimoine des trois communes.
- Damparis a organisé, dans le même esprit, des balades à vélo commentées.
- La commune de Falletans proposait un circuit en autonomie d'un kilomètre à faire à pied ou à vélo à la découverte de lavoirs, abreuvoirs, calvaires et châteaux.
- Saint-Aubin a également mis en place un circuit de découverte en autonomie au départ de la maison du Patrimoine.
- Villette-lès-Dole, Éclans-Nenon, Chevigny et Menotey ont-elles aussi proposées des visites de leur patrimoine.

Ainsi, après la collecte des informations et pour la 2^{ème} année consécutive, le Grand Dole s'est chargé de la communication autour de ces Journées du Patrimoine avec la diffusion numérique et l'impression d'un document d'information à 3000 exemplaires.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2023 et pistes d'amélioration :

Il est envisagé de réitérer ce dispositif pour les journées du patrimoine 2023.

96. Révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Dole (PSMV)

La révision du PSMV s'est poursuivie en 2022 avec :

- La finalisation et présentation du diagnostic initial,
- La poursuite des études sur le volet archéologique,
- La justification du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),
- L'examen approfondi des immeubles à démolir,
- La réalisation de fiches immeubles,
- L'étude des Opérations d'Aménagements Programmées (OAP) sectorielles et thématiques,

La concertation a également été renforcée avec l'organisation de Commissions Locales du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) ainsi que la première rencontre avec l'inspecteur de la Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture (CNPA).

Moyens humains mis en œuvre en 2022 : 0,25 ETP

Partenaires : DRAC, UDAP, DDT, rencontres mensuelles ou bimestrielles en Comité Technique

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positif au regard de la lutte contre le changement climatique, suite à l'étude de la réhabilitation énergétique de certains bâtiments anciens ;

- positif au regard de la protection de la biodiversité et des milieux, car la biodiversité est prise en compte (faune et flore présentes dans la ville identifiées) ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations, avec un objectif d'accueil de population d'une grande diversité ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains, avec la mise en compatibilité avec le plan Action Cœur de Ville ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

97. Réhabilitation, rénovation et mise en valeur du patrimoine communal

Le Grand Dole soutient la réhabilitation et la valorisation du patrimoine propriété des communes via son fonds de concours (FDC) communal qui permet aux communes membres de recevoir des aides financières pour leurs différents projets. La rénovation du patrimoine, historique et bâtementaire, est même la catégorie de projet la plus soutenue de ce dispositif.

En 2022, les projets suivants ont été soutenus par le Grand Dole :

- Amange : réhabilitation de la salle polyvalente et des extérieurs. Montant FDC = 56 511 €
- Archelange : travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal. Montant FDC = 9 095 €
- Champagny : restauration de l'ancienne cure et du bâtiment annexe. Montant FDC = 9 993 €
- Falletans : réhabilitation de fontaines. Montant FDC = 9 124 €
- Frasne-les-Meuilières : rénovation du caveau municipal. Montant FDC = 2 397 €
- Jouhe : réfection de l'église. Montant FDC = 27 302 €
- Parcey : agrandissement et aménagement du cimetière. Montant FDC = 13 775 €
- Peseux : rénovation cœur de village. Montant FDC = 13 071 €
- Villers-Robert : Création d'une extension de la salle des fêtes. Montant FDC = 36 567 €
- Villette-les-Dole : travaux de réhabilitation de la salle des fêtes. Montant FDC = 44 889 €

Soit un total de 222 724 € pour le Grand Dole sur cette catégorie de projets.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positif au regard de la lutte contre le changement climatique en cas de réhabilitation énergétique (selon projets) ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- indéfinie au regard de la transition vers une économie circulaire (selon projets : positif en cas de réutilisation de matériaux, d'efforts de tri de valorisation des déchets de construction, etc.).

98. Identifier, animer et faire découvrir le patrimoine naturel local

Riche de plusieurs espaces naturels sur son territoire, le Grand Dole souhaite le valoriser auprès des visiteurs mais également de la population. L'association Dole Environnement propose régulièrement des visites de la réserve nationale du Girard dont elle est gestionnaire, plusieurs animations Natura 2000 sont également organisées en forêt de Chaux et dans le massif de la Serre (visites, chantiers participatifs, etc.).

Le Grand Dole gère également le réseau des espaces naturels sensibles (ENS) des Mont Dolois. En 2022 :

- Le plan de gestion du mont Coq à Champvans a été finalisé, et la révision du plan de gestion du mont Roland et du mont Joly sont en cours, pour un budget études de 12 000 € ;
- Plusieurs travaux ont été réalisés : pose de clôture et remise en pâturage équin sur un secteur test de la combe au loup à Authume, reconquête de pelouse sèche à Chaudes au loup, ou encore des travaux divers à Cros de bois, pour un budget total de 17 000 € ;
- Des animations scolaires ont été organisées à Champvans sur ce sujet,
- et une exposition itinérante « L'appel des Monts » a été créée en partenariat avec Dole Environnement. Celle-ci a été inaugurée à la journée de la biodiversité de Champvans, avant d'être exposée à la fête des plantes de Rainans puis à la médiathèque de l'Hotel Dieu à l'occasion des semaines du développement durable du Grand Dole.

L'intercommunalité collabore pour ces différents projets avec Dole Environnement, le département du Jura, la Ligue de Protection des Oiseaux, ou encore la Cellule Départementale d'Entretien des Rivières et des Espaces Naturels.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- positif au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations au vu de la collaboration entre experts régionaux, amélioration du cadre de vie et sensibilisation du public ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains : les ENS sont privilégiés par les habitants pour des balades ou des sorties sportives ;
- et positif au regard de la transition vers une économie circulaire : le pâturage limite l'épuisement des ressources et contribue aux circuits courts (fromage et viande).

Poursuite de l'action en 2023 et pistes d'amélioration :

- développement du projet à la Combe au Loup d'Authume,
- projet de labellisation Espaces Naturels Sensibles à Cros de Bois.

Identifier les potentialités immobilières et foncières sur les communes

Cet objectif est indispensable pour déterminer les secteurs à densifier et à protéger, ainsi que pour mettre en œuvre une politique de développement et d'aménagement pérenne sur le territoire.

99. Recenser le foncier disponible, les bâtiments et les locaux (anciennes salles de classe...), et établir une base de données

Afin d'atteindre cet objectif du projet de territoire, le Grand Dole a rencontré individuellement l'ensemble des 47 communes du territoire au premier trimestre 2022. L'objectif de cette première étape était de pouvoir parcourir les différentes questions relatives à la présence de bâtiments et sites en friches vacants. Ces informations ont été recueillies pour toutes les communes avec les références des parcelles identifiées.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positif au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- positif au regard de la protection de la biodiversité et des milieux : la réutilisation de locaux et sites vacants permet de limiter la nouvelle artificialisation des sols ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- neutre au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positif au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2023 et pistes d'amélioration :

Rassembler les informations dans des fichiers SIG pour localiser les sites.

Améliorer l'accueil des gens du voyage

En matière d'accueil, d'habitat et de stationnement des gens du voyage, les élus de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole recherchent un équilibre entre la préservation du mode de vie itinérant des gens du voyage d'une part, et la nécessité du maintien de l'ordre public et le respect du droit de propriété d'autre part.

100. Aménager une nouvelle aire de grands passages aux normes règlementaires

Ce projet d'une nouvelle aire de grands passages n'a pas abouti en 2022 de manière concrète mais les réflexions sont toujours en cours et se font de manière continue tout au long de l'année.

Cependant, des actions ont été menées en 2022 dans le but de restaurer le fonctionnement de l'aire existante à Choisey : rétablir les fermetures hivernales, engager des travaux de réparation, etc. et inscrire cette démarche dans le cadre de la révision du Schéma directeur d'accueil des gens du voyage en révision à l'échelle départementale.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;

- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations car ces projets permettent un meilleur accueil des voyageurs ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2023 et pistes d'amélioration :

Restauration du fonctionnement saisonnier de l'aire de grands passages

AXE 4 – COOPERATIONS ET SOLIDARITÉS TERRITORIALES

Cet axe vise à développer la cohérence entre les différentes communes membres du Grand Dole, en vue d'améliorer son attractivité tout en respectant les solidarités territoriales. L'organisation du territoire doit ainsi permettre de faire du Grand Dole un territoire équilibré sur le plan de l'accès et des connexions interterritoriales, de l'occupation de l'espace, de la répartition des services et des infrastructures.

Organiser et renforcer les relations entre les 47 communes et le Grand Dole

Avec le renforcement de l'intercommunalité, les relations entre les communes et les intercommunalités sont devenues essentielles. Il est désormais indispensable que la démarche intercommunale soit portée par tous et que l'ensemble des intercommunalités, quelle que soit leur taille, se donnent les moyens d'associer pleinement l'ensemble des communes membres qui les composent.

101. Élaboration d'un Pacte de Gouvernance

Action terminée en 2021

102. Élaboration d'un Pacte de Solidarité Fiscal et Financier

Action terminée en 2021

103. Renforcer le dialogue, confirmer le sentiment d'appartenance des communes à l'agglomération et développer une solidarité intercommunale

En 2021, 10 commissions de travail ont été mises en place, dans le but de réunir régulièrement des élus municipaux du territoire, pour échanger sur les attentes et besoins des communes. Au total, sur l'année 2022, les commissions ont été réunies 21 fois (dont certaines à plusieurs reprises).

Ces commissions communautaires, ainsi que les différentes instances comme la conférence des maires et le conseil communautaire se tiennent également dans les différentes communes du territoire.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

104. Développer des supports de communication à destination des communes

Dans le but de toujours mieux collaborer avec les communes membres, le Grand Dole est dans une démarche d'amélioration continue en ce qui concerne sa communication avec les communes. Les compte-rendu des différents conseils communautaires, conférence des maires ou encore des commissions thématiques de travail sont régulièrement envoyés aux communes et à leurs élus.

Pour faciliter également la collaboration entre les services communaux et le Grand Dole, et en lien avec la mise en place d'une administration locale partagée, un extranet a été mis en place et lancé en juin 2022 à destination des secrétaires de mairies dans un premier temps. Cet extranet pourrait à terme être utilisé par l'ensemble des agents de l'administration locale partagée.

Celui-ci a nécessité la mise à disposition d'une secrétaire de mairie à raison d'un 0.5 ETP pour l'année 2022 et sera évalué selon la fréquentation et les différents retours d'utilisateurs que le Grand Dole pourrait avoir.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;

- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2023 et pistes d'amélioration :

- Extranet : Poursuivre la mise à jour du contenu et l'enrichir

Organiser l'ingénierie territoriale

L'ingénierie territoriale est essentielle pour accompagner la conception et la définition d'une stratégie de territoire réaliste et cohérente. Le développement et l'aménagement du territoire, ainsi que la mise en œuvre des projets de l'intercommunalité, nécessitent une organisation optimale de cette dernière.

105. Élaboration d'un nouveau Schéma de mutualisation des services

Ce nouveau schéma a été terminé et adopté en 2021 au sein du Grand Dole. Il permet le partage de matériels au profit des communes, la mise en place d'un réseau d'échanges entre les agents communaux et les agents du Grand Dole, d'une cellule d'expertise technique, informatique et numérique au profit des communes, ou encore de renforcer le dispositif d'achats groupés, le « Club Acheteurs », géré par le service commande publique du Grand Dole.

106. Mise en place d'une administration éco-exemplaire

Pour les flux de déchets les plus volumineux que le Grand Dole doit gérer, différentes filières de recyclage ont déjà été mises en place (communes avec la Ville de Dole). Par exemple :

- 100 et 150 pneumatiques sont envoyés chaque année à l'entreprise Alpha recyclage Brevans,
- Les huiles usagées sont collectées et valorisées par CHIMIREC Centre Est,
- La ferraille, les gravats, le bois, le carton, le papier sont également triés sur les quais du CTM avant valorisation, principalement auprès du SICTOM de la zone de Dole.

Mais ces actions éco-responsables restent à ce jour éparpillées au sein des services. C'est pourquoi le Grand Dole souhaite mettre en place une administration éco-exemplaire de manière transversale et appliquées par l'ensemble des services : optimisation de l'usage des bâtiments, maîtrise des consommations énergétiques des bâtiments publics, meilleure prévention et gestion des déchets, décarbonation des déplacements de services, etc.

Pour cela, en 2022 :

- Un plan d'économies d'énergies, commun avec la Ville de Dole, a été adopté au mois d'octobre et pour diminuer les consommations énergétiques du Grand Dole de 1000 MWh pour l'année 2023 ;
- Un réseau de référents transition écologique est en cours de création pour faciliter la mise en œuvre de ce plan d'économies d'énergies ;
- Et 5 vélos à assistance électrique ont été achetés et mis à disposition des agents pour limiter l'usage des véhicules thermiques de service pour les petits déplacements.

Un programme d'actions est en train d'être mis en place pour que l'ensemble des services prennent le tournant de la transition écologique.

Des réflexions sont également en cours pour adapter les horaires de l'éclairage public géré par le Grand Dole sur les Zones d'Activités Economiques. Un état des lieux technique devrait être réalisé d'ici la fin de l'année et des concertations devraient avoir lieu avec les différentes entreprises concernées pour identifier finement les zones où une extinction est possible ou non, et sur quel créneau horaire (afin de prendre en compte par exemple le travail aux horaires décalés).

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positif au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- positif au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- neutre au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positif au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2023 et pistes d'amélioration :

Elaboration d'un programme d'actions et mise en œuvre.

107. Création d'une Administration Locale Partagée

Afin de poursuivre les actions de mutualisation et aller plus loin dans sa démarche d'accompagnement et de conseil, la CA du Grand Dole a décidé, lors de son conseil communautaire en date du 29/06/2021, de mettre en place une administration locale partagée avec l'ensemble des communes membres et des collectivités présentes sur son territoire. Pour permettre une gestion cohérente et optimisée des moyens humains au service de l'action publique, des « services communs » ont été créés. 45 communes ont signé la convention d'adhésion aux services communs de la CA du Grand Dole, ainsi que les CCAS de Dole et de Tavaux, le Syndicat Mixte Doubs Loue, le Syndicat des Eaux du Recépage, le SICTOM de la zone de Dole et le SIP de Rochefort-sur-Nenon.

Cette administration locale partagée est directement pilotée par la direction générale du Grand Dole, son service pilotage et coordination ainsi que le service des ressources humaines.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- neutre au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

108. Développer et renforcer le service de remplacement de personnels au profit des communes

Le Grand Dole continue sa mise à disposition de personnels administratifs auprès des communes et syndicats du territoire. Au 30 septembre 2022 : 18 communes, 5 associations foncières, 1 SIVU, 1 SIVOS, 2 Syndicats Mixtes et agence postale ont ainsi pu faire appel à ce service de remplacement, dont certains à plusieurs reprises dans l'année. Les motifs de ces remplacements ont été divers : arrêts maladie de la secrétaire en poste, congés annuels, départ en retraite, mutation, etc.

Du 01/10/2021 au 30/09/2022, 13 secrétaires différentes ont été mises à disposition dans les communes de la CA du Grand Dole, sur plusieurs missions pour certaines. Au total, ce sont 12 858 heures de travail dans les communes qui ont été effectuées, pour un montant de 332 614 € facturés aux communes bénéficiaires.

Les agents techniques mis à disposition des communes de la CA du Grand Dole ont pour principales missions : la tonte, le débroussaillage, le désherbage, le ramassage des feuilles, la taille des haies, etc. Ils peuvent être mis à disposition des communes qui en font la demande de façon pérenne ou ponctuelle, en fonction de leurs besoins. Au 30 septembre 2022, 12 communes ont fait appel à la CA du Grand Dole pour la mise à disposition de 9 agents techniques dans leur commune.

Au total, 4 734 heures de travail ont été réalisées, pour un montant de 129 515 € facturés aux collectivités bénéficiaires.

Moyens humains et pilotage de l'action mis en œuvre en 2022 :

- Services techniques pour la gestion des plannings des agents,
- Service pilotage pour la gestion des demandes et le suivi de la facturation aux communes,
- Service ressources humaines pour lien administratif et suivi du dossier des agents

Ce dispositif satisfait l'ensemble des parties prenantes à ce jour, avec de très bons retours des communes et syndicats bénéficiaires, comme des agents mis à disposition.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations au vu de la solidarité permise par ce dispositif ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

Aménager le territoire de façon cohérente et équitable

L'aménagement du territoire doit se penser et se construire de manière cohérente et équilibrée afin de permettre à l'intercommunalité de définir et mettre en œuvre des politiques publiques répondant au mieux aux besoins des habitants.

109. Révision du PLUI

En 2022, une procédure de révision allégée du PLUI a été lancée dans le but de corriger certaines règles ou certains zonages.

Moyens humains mis en œuvre en 2022 : 0.5 ETP

Moyens financiers mis en œuvre en 2022 : 40 000 €

Partenaires : Collaboration avec les communes et concertation avec les services extérieurs et le grand public planifiées tout au long de la procédure.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux par rapport au PLUI approuvé ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- neutre au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2023 et pistes d'amélioration :

Objectif d'arrêt du PLUI révisé.

110. Garantir un même niveau d'accessibilité au sein du territoire et structurer un maillage territorial pertinent et cohérent avec les enjeux de proximité

La compatibilité du PLUI a été évaluée au regard du SRADDET actuel, approuvé le 16 septembre 2021. La structuration des politiques d'aménagement autour des polarités du territoire est l'un des axes à affiner dans le Grand Dole selon l'évaluation fournie par les services de la Région.

En parallèle, des réflexions sur les transports contribuent également à cet objectif :

- Avec un projet de maillage intercommunal cohérent concernant la politique cyclable et une collaboration plus étroite avec les communes : le projet est déjà initié avec principalement la réflexion et aménagement de liaisons départementales entre les différentes voies vertes qui traversent le territoire (voie Grévy, Euro véloroute 6, voie de la Bresse, etc.), mais le Grand Dole prévoit d'aller plus loin dès 2023 sur ces liaisons cyclables intercommunales afin de répondre aux besoins des trajets du quotidien.
- La prise en compte des demandes communales dans les réflexions sur la future Délégation de Service Public pour le réseau de transports en commun TGD. Les élus de la commission communautaire Mobilités ont été impliqués dès le début du travail sur le renouvellement de cette DSP, prévue pour le 1^{er} septembre 2023.

Le travail de l'Office du Commerce et de l'Artisanat du Grand Dole contribue également à l'atteinte de cet objectif en favorisant les commerces de proximité, y compris dans les communes du territoire.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positif au regard de la lutte contre le changement climatique en limitant le déplacement des personnes ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

Coopérer avec les territoires voisins

La coopération territoriale a pour but de favoriser le développement équilibré du territoire, en favorisant une gestion commune des problématiques locales et des échanges sur les bonnes pratiques en matière de développement urbain et rural, de développement des relations économiques et de mise en réseau de tous les acteurs.

111. Rédaction d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

Une réunion d'information et de formation a été organisée le 4 mars 2022 au sujet d'un futur SCOT à l'échelle du Pays Dolois, en présence des élus et directeurs des 4 EPCI du Pays Dolois (CA du Grand Dole, CC Jura Nord, CC du Val d'Amour, et CC de la Plaine Jurassienne), du Sous-Préfet de Dole, de la DDT, de la Région et du Délégué technique régional de la Fédération des SCOT.

De plus, le Conseil de Développement du Pays Dolois a adopté cette année une recommandation en faveur de la mise en place d'un SCOT à l'échelle du Pays Dolois.

Moyens humains mis en œuvre en 2022 pour cette action : 15h

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positif au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- positif au regard de la protection de la biodiversité et des milieux car le SCOT prendra en compte les nouvelles réglementations de la loi Climat & Résilience et limitera l'artificialisation des sols ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations, au vu de la coordination de la stratégie d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de préservation des espaces agricoles et naturels entre les 4 EPCI voisins ;
- neutre au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2023 et pistes d'amélioration :

- Présentation de la démarche auprès du nouveau préfet du Jura
- Réflexion sur la mise en place de la structure porteuse (PETR ou Syndicat Mixte),
- définition d'un budget,
- recherche d'un cabinet accompagnant la démarche.

112. Renforcer les liens et interactions entre les intercommunalités du pays Dolois pays Pasteur

Grâce à la mise en place de l'association Pays Dolois – Pays de Pasteur, la collaboration du Grand Dole avec les EPCI voisines est facilitée et les présidents des 4 EPCI membres (CA Grand Dole, CC Val d'Amour, CC Jura Nord et CC de la Plaine Jurassienne) se réunissent à minima tous les trimestres pour discuter de différents sujets.

C'est également dans le but de renforcer les connexions entre ces 4 territoires que le conseil de développement, obligatoire uniquement pour le Grand Dole car est un EPCI de plus de 50 000 habitants, a été mis en place à l'échelle du Pays Dolois en juin 2021. Ses 40 membres, 20 hommes et 20 femmes, sont issus de la société civile : 25 habitent le territoire du Grand Dole, 5 la communauté de communes de Val d'Amour, 5 la communauté de communes de Jura Nord, et 5 la communauté de communes de la Plaine Jurassienne.

Plusieurs collèges ont été mis en place au sein de ce conseil de développement : Santé, Associatif, Environnement, Culture et Economie. Après plus d'un an d'existence, on observe que les membres de ce conseil sont pleinement investis dans ce projet et sont force de proposition.

Ce conseil de développement s'est réuni 2 fois au cours de l'année 2022 : en février pour la présentation des projets de territoire de chacune des 3 CC (celui du Grand Dole ayant été approuvé par vote de ce même conseil le 6 septembre 2021), puis en septembre pour la présentation du diagnostic du Plan Alimentaire Territorial.

En effet, plusieurs politiques locales sont menées à l'échelle du Pays, comme le Plan Alimentaire Territorial, le Contrat Local de Santé, du futur Schéma de Cohérence Territoriale, ainsi que du volet administratif du prochain Projet de Territoire de Gestion de l'Eau (PTGE), donc la partie technique est déléguée au Syndicat Mixte Doubs Loue, qui gère déjà la compétence GEMAPI des 4 EPCI du Pays Dolois. Ce PTGE a pour but de construire une démarche partagée autour des politiques publiques de l'eau, de mieux gérer la ressource, et d'encourager la sobriété des usages, en menant par exemple des études sur la disponibilité de la ressource en eau, en quantité et qualité.

En parallèle, le nouveau Contrat de Territoire 2022-2028 (TEA - Territoire en Action) du Pays Dolois - Pays de Pasteur est en cours de finalisation, dont un travail sur les deux axes obligatoires suivants :

- Accompagner l'adaptation au changement climatique et les transitions,
- Développer les moyens d'accueil et l'attractivité du territoire.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positif au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- positif au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positif au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2023 et pistes d'amélioration :

Mise en œuvre des actions des différents projets.

113. Renforcer la collaboration avec les intercommunalités du Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté

A l'échelle Régionale, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est membre du Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté qui regroupe également les Communautés d'Agglomération ou de Communes de Lons-le-Saunier, Besançon, Pontarlier, Vesoul et Morteau. Il s'agit d'un syndicat mixte qui a pour but de porter des projets de réflexion et opérationnels dans les domaines suivants : aménagement/environnement, culture, tourisme, développement économique, aménagement numérique, santé et transport/mobilité.

Le soutien du pôle métropolitain Centre Franche-Comté a permis ces dernières années par exemple de soutenir des projets constructifs à l'échelle régionale comme le complexe sportif Pierre-Talagrand ou l'aménagement de l'ancien CE Solvay sur la commune de Tavaux en ALSH et ludothèque.

Aucun projet d'une telle ampleur n'a été soutenu sur le territoire en 2022 mais la participation du Grand Dole dans ce syndicat est restée importante.

Evaluation des avancées 2022 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positif au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- neutre au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.